

Politique départementale
de coopération internationale

**YVELINES,
PARTENAIRES DU
DEVELOPPEMENT**

Rapport d'activités année **2018**

Cabinet du Président
Août 2019



Yvelines
Le Département

*Le Conseil départemental des Yvelines,
acteur engagé de toutes les solidarités*

Sommaire

Sommaire.....	3
Yvelines, partenaires du développement.....	4
La coopération décentralisée	6
ç Bénin – Groupement intercommunal du Mono	9
ç Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough	13
ç Mali – Cercle de Kolokani.....	16
ç Sénégal – Département de Kanel.....	18
ç Sénégal – Département de Matam.....	20
ç Sénégal – Département de Podor	23
ç Togo - Commune d’Anèho.....	25
ç Coopérations inactives.....	28
ç La Maison des Yvelines	30
ç Partenariats en lien avec la coopération décentralisée	32
Le soutien aux acteurs yvelinois	35
L’animation de la dynamique yvelinoise	36
Les ressources de la politique	37
ç Organisation humaine.....	38
ç Budget de la politique.....	38
Annexes	43
ç Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2018.....	44
ç Annexe 2 – Déclaration d’aide publique au développement du Département.....	45
ç Annexe 3 – Historique des dépenses nettes par habitant de la politique « Yvelines, partenaires du développement »	46
ç Annexe 4 – Budget primitif détaillé 2019	47
ç Annexe 5 – Liste des subventions versées en 2018 aux acteurs yvelinois.....	48

Yvelines, partenaires du développement

Votée en 2007, la politique « Yvelines, partenaires du développement » est fondée sur le constat que le niveau de développement des pays du Sud affecte directement, à plus ou moins long terme, le niveau de développement des citoyens yvelinois : la lutte contre l'extrême pauvreté au Sud permet de réduire les flux d'émigration de survie vers le Nord ; l'ancrage de la démocratie, notamment au niveau local, contribue à résorber les sources de radicalisation qui alimentent le terrorisme international ; l'alignement des trajectoires de développement au Sud avec les objectifs de développement durable rejoint les efforts de conversion de nos économies à l'agenda de l'Accord de Paris ; enfin, les perspectives de forte croissance du continent africain constituent des opportunités à saisir pour la création d'emploi et de richesse dans nos pays.

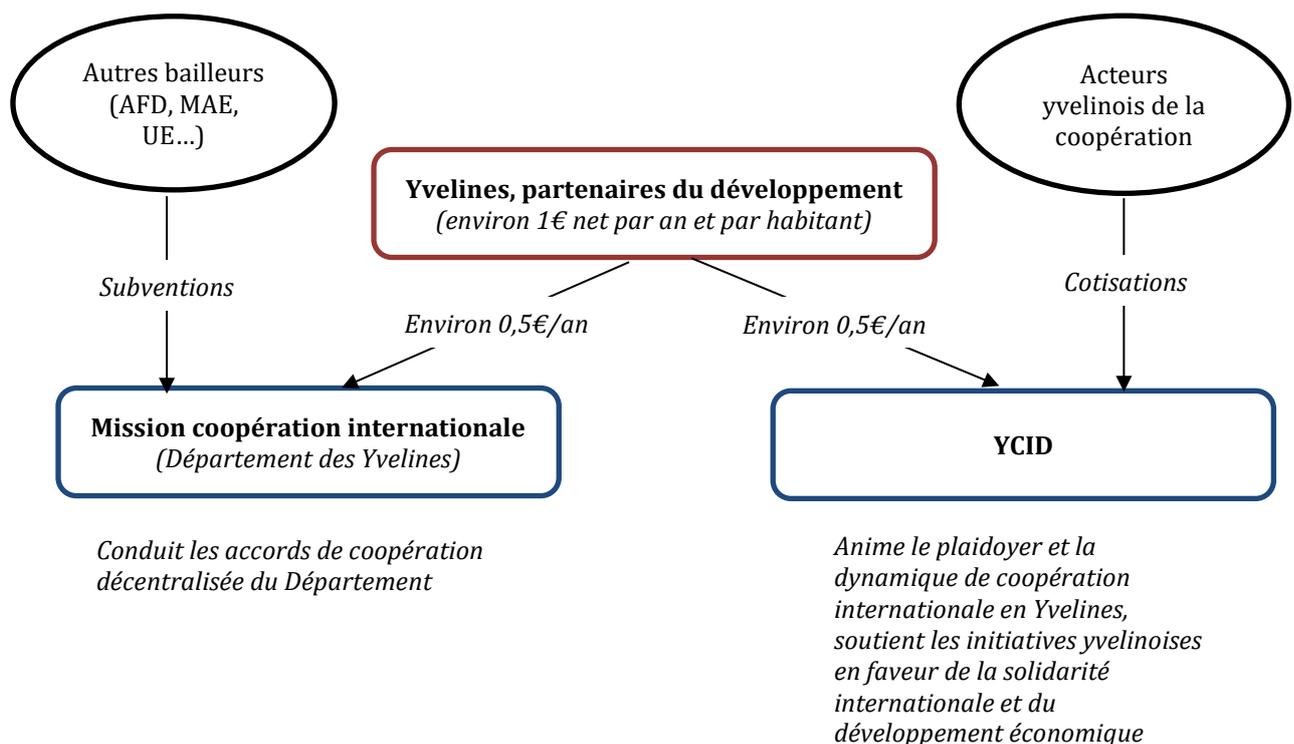
La politique départementale s'est donné un nouveau cadre le 27 novembre 2015, pour la période 2015-2020, tenant en particulier compte des apports et nouvelles possibilités de la loi d'orientation et de programmation de l'aide publique au développement votée le 7 juillet 2014. Cette délibération définit de nouvelles orientations en donnant à la politique trois objectifs principaux :

- Faire de la *coopération décentralisée* un outil d'accompagnement des processus de décentralisation en vue de *construire les capacités des collectivités partenaires* à prendre en main leur propre développement de façon autonome et pérenne. En 2018, le Département a mis en œuvre 7 accords de coopération décentralisée (Bénin, Liban, Mali, Sénégal, Togo), ainsi que 10 partenariats exceptionnels (Liban, Mali, Sénégal et Togo). La réorientation des programmes vers les priorités institutionnelles de la délibération-cadre 2015-2020 se poursuit, et met l'accent sur les capacités des collectivités partenaires : appui institutionnel (formation des élus et des administrations, renforcement matériel), appui à la mobilisation des ressources locales (fiscalité, services rendus, exploitation du domaine), appui à la recherche de financements extérieurs (avec cofinancement possible du Département) ;
- Renforcer et étendre la *structuration de la dynamique yvelinoise* de coopération internationale, en y intégrant les relations économiques, et en favorisant une gestion concertée et une appropriation de cette dynamique par les acteurs yvelinois. Cet objectif s'est traduit dès 2015 par la création d'un groupement d'intérêt public, « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID), permettant d'inclure dans la gouvernance des actions en direction des acteurs du territoire (accompagnement technique, soutien financier...) tous les acteurs souhaitant y prendre part. Fondé avec 10 membres, son extension est toujours en cours (173 membres à la fin de l'année). YCID inscrit complètement son action dans les axes de la délibération votée, et demeure contrôlé et financé majoritairement par le Département, même si l'accent est désormais mis sur la co-construction des outils de promotion de la coopération en Yvelines ;
- Favoriser une plus grande cohérence et une plus grande lisibilité d'une coopération yvelinoise s'appuyant sur les *compétences départementales* et sur les *atouts de son*

territoire. Cet objectif transversal concerne à la fois le Département, dans le cadre de sa coopération décentralisée, et YCID, dans le cadre de l'animation de la dynamique yvelinoise. Il s'agit de relier les principales compétences du Département (action sociale, gestion des collèges...) et la spécificité des acteurs de notre territoire (forte prédominance des associations œuvrant au Sénégal, présence de pôles économiques sectoriels...) avec les actions menées dans le cadre de la politique « Yvelines, partenaires du développement », et ainsi conduire à une meilleure identification entre notre territoire et son action extérieure institutionnalisée.

La Mission coopération internationale, rattachée au Cabinet du Président, est l'organe de mise en œuvre de la politique. Ses effectifs sont désormais mis à disposition partiellement d'YCID, assurant ainsi une bonne continuité et cohérence des actions. Elle s'appuie sur l'association « La Maison des Yvelines », opérateur de suivi de terrain des actions de coopération au Bénin, Sénégal et Togo. L'ensemble des activités est financé par une contribution du budget général départemental correspondant, environ, à un euro net par an et par habitant.

L'organisation institutionnelle de la politique « Yvelines, partenaires du développement »





La coopération décentralisée

L'action extérieure des collectivités locales, qui relève des articles L-1115-1 et suivants du CGCT, fait partie intégrante de la politique française d'aide au développement. Renforcée et élargie dans ses objectifs et moyens par la loi 2014-773 du 7 juillet 2014 portant orientation et programmation de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, l'action internationale des collectivités a fait l'objet d'un livre blanc du Ministère des affaires étrangères (MAE) « *Diplomatie et territoires – Pour une action extérieure démultipliée* » publié en décembre 2016, et l'AFD a mis en place en 2016 un « Club des collectivités locales partenaires de l'AFD » adossé à une nouvelle stratégie de relations entre l'AFD et les collectivités. Enfin, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), organe d'orientation de la politique française, a encore rappelé en février 2018 l'importance qu'il fallait accorder aux collectivités dans la mise en œuvre de la politique nationale d'aide au développement. Selon le MAE, en 2017, l'aide publique au développement des collectivités a atteint 100,6 millions d'euros (hors aide aux réfugiés : 50,6 millions d'euros), soit 1% de l'aide publique nationale (10,1 milliards d'euros).

En 2018, le Département des Yvelines a consacré 1 081 362,09€ à ses actions de coopération décentralisée, et obtenu pour celles-ci 474 372,46€ de ressources extérieures.

Tableau résumé des coopérations¹

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2018 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département²
Bénin	Groupement intercommunal du Mono (6 communes)	2009	Gestion des déchets : stratégie intercommunale visant à intégrer 150 à 200 000 personnes urbaines dans un service de collecte et de traitement des déchets Fiscalité locale : déploiement d'outils et de procédures visant à améliorer la productivité des impôts locaux perçus par les communes membres du GI-Mono ou directement affectées au GI-Mono	282 928,61€/an (131 044,28€ en 2018)
Congo	Département de la Cuvette	2009	[Coopération en sommeil en 2018]	55 142,04€/an (0€ en 2018)
Liban	Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh (52 communes)	2009	Tourisme : mise en place de la politique touristique de la Fédération s'appuyant sur une Maison régionale du tourisme dotée de personnel et d'outil de communication, et appui aux projets dans le secteur de l'éco-tourisme, notamment à travers des chantiers jeunes de solidarité internationale	74 221,81€/an (157 679,40€ en 2010)
Mali	Cercle de Kadiolo	2012	[Coopération en sommeil en 2018]	33 208,25€/an (0€ en 2017)
	Cercle de Kolokani	2012	Agriculture : aménagement du territoire à travers le développement de zones agricoles améliorées et d'infrastructures connexes (pistes, entrepôts...), en particulier la zone du Lac Wegna	36 079,07€/an (78 030,00€ en 2018)
Maroc	Commune de Dakhla/Province de Oued-Eddahab	2017	[Coopération en sommeil en 2018]	9 446,43€/an (0€ en 2018)
Sénégal	Région de Matam	2007	Eau et assainissement : équipement de toutes les écoles primaires de la Région en latrines (ancien programme régional, en cours d'achèvement)	95 871,84€/an (6 454,86€ en 2018)
	Département de Matam	2015	Inondations : construction d'une digue de protection de la ville d'Ourossogui Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement	36 375,34€/an (26 032,15€ en 2018)

¹ Les données financières qui seront présentées dans les parties suivantes concernent uniquement les dépenses effectivement réalisées dans le cadre des conventions de coopération signées avec les partenaires. Ne sont pas déduites les recettes reçues par le Département et spécifiquement affectées à certains accords. Dans le présent tableau, ce sont l'ensemble des dépenses du Département qui sont présentées : elles incluent les subventions versées (qui n'ont pas été intégralement dépensées localement) ainsi que les dépenses effectuées directement par le Département (accueil de délégations, billets d'avion...).

² Toutes ressources, toutes dépenses YPD, moyenne annuelle, jusqu'en 2018, données 2018 entre parenthèses

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2018 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département ²
	Département de Kanel	2015	Eau et assainissement : études pour l'alimentation en eau potable à Tata Bathily Education : autonomisation financière des établissements scolaires Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement	22 110,65€/an (28 346,00€ en 2018)
	Département de Podor	2009	Gestion des déchets : mise en place de services locaux de collecte et de traitement des déchets, réalisation d'ouvrages d'intérêt départemental en matière de valorisation des déchets, équipement des structures de santé en incinérateurs à déchets médicaux Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement <i>(le Département prend la suite du Cadre de concertation des collectivités de Podor)</i>	121 437,50€/an (47 820,80€ en 2018)
Togo	Préfecture de Blitta	2007	[Coopération en sommeil en 2018]	57 032,16€/an (0€ en 2018)
	Commune d'Anèho	2007	Assainissement : création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC) Education secondaire : construction d'un lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle pour environ 200 élèves	165 802,24€/an (277 050,18€ en 2018)

■ Bénin – Groupement intercommunal du Mono

PRESENTATION

Le Groupement intercommunal du Mono (GI-Mono) est une association composée de six communes (Athiémé, Bopa, Comé, Houéyogbé, Grand-Popo, Lokossa) représentant une superficie de 1 605 km² et une population de 500 000 habitants. L'association a été créée en 2010. Les dernières élections communales se sont tenues en 2015. Le président du GI-Mono est le Maire d'Athiémé, Joseph ANANI.

La convention-cadre de coopération a été renouvelée en 2016 pour une durée de 5 ans supplémentaires. Elle identifie 4 axes de coopération : renforcement des capacités institutionnelles et financières dans le cadre de la consolidation de l'intercommunalité ; gestion, traitement et valorisation des déchets solides et liquides ; protection de l'environnement, développement durable et lutte contre le réchauffement climatique ; valorisation du patrimoine du Mono à travers le tourisme et la culture.

Le Département des Yvelines verse une partie de sa contribution directement au GI-Mono. Une autre partie de la contribution est versée à l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), qui demande à consolider à son niveau toutes les ressources liées au programme « fiscalité locale ». Le GI-Mono n'ayant pas de ressources propres, ce sont les communes membres qui mobilisent la contrepartie locale.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération est fondée sur deux programmes :

- Gestion intercommunale des déchets urbains des ménages. Il s'agit de concevoir, en collaboration avec les communes membres, un service aux usagers permettant la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers, un regroupement des déchets dans les quartiers dans des conditions sécurisées, puis leur transport vers une décharge finale où les déchets doivent être triés et pour partie valorisés. Ce programme a bénéficié d'un soutien financier de la part de l'Union européenne et se prolonge avec un appui financier de moindre importance de la part du Département, de façon à maintenir une dynamique de développement du service ;
- Optimisation de la fiscalité locale. Le programme, d'une durée de 36 mois (sur 4 exercices budgétaires), a débuté fin 2017 et doit permettre d'une part d'améliorer la productivité fiscales des impôts à base foncière perçus par les communes, ceci afin d'accroître leur capacité contributive au budget du GI-Mono ; et d'autre part d'améliorer le rendement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le produit doit être affecté intégralement au GI-Mono. Ce projet bénéficie d'un cofinancement de l'AIMF et du Ministère des affaires étrangères³.

Le Département continue par ailleurs à suivre l'avancement du dossier de transformation de l'association GI-Mono en établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui est

³ Le coût prévisionnel global de ce programme est de 1,07 million d'euros sur 36 mois. Le Département a reçu une subvention de 200 000€ du MAE, l'AIMF apportera 300 000€, les communes du Mono 200 000€, soit un coût résiduel pour le Département d'environ 370 000€.

toujours en attente d'une décision au niveau du Conseil des ministres du Bénin depuis trois ans, et qui permettrait notamment au GI-Mono de percevoir directement les taxes affectées aux compétences qui lui sont transférées.

Le suivi de terrain de l'accord de coopération est confié à l'association « La Maison des Yvelines », à travers son représentant de l'antenne du Togo. Depuis fin 2018, le Lycée Louis-Bascan de Rambouillet mobilise par ailleurs des élèves pour réfléchir à l'amélioration des démarches de valorisation des déchets dans les centres de tri.

ACTIVITES REALISEES EN 2018

Gestion intercommunale des déchets urbains ménagers (16 447,11€) :

Le service du GI-Mono (collecte en porte-à-porte par des ONG conventionnées ; regroupement des déchets dans des points intermédiaires ; évacuation des déchets par les services du GI-Mono vers trois centres de dépôt ; tri sommaire et compactage des déchets) couvre environ 30% de la population urbaine du territoire (équivalent à 275 000 habitants). Le Département des Yvelines continue de soutenir le service à travers des actions de consolidation : en 2018, il s'agit de soutenir la création et le fonctionnement de 48 comités de salubrité dans les quartiers (en charge de veiller à l'interdiction des dépôts sauvages et de promouvoir l'abonnement à la collecte), la fabrication d'un prototype de presse pour réaliser des buchettes combustibles à base de papier recyclé et l'achat d'autres petits matériels en soutien à l'activité des ONG, et l'accueil de deux missions de travail : l'une conduite par Aquassistance en octobre 2018 demandée par le Département pour évaluer les conditions de pérennisation du service ; l'autre en août 2018 réalisée conjointement avec le Département des Yvelines pour étudier la faisabilité de la rédaction d'un dossier de demande de financement au titre de la finance carbone. Cette dernière étude pourrait représenter une opportunité pour compléter le dispositif de traitement des déchets dans le Mono. Toutefois, la complexité d'une telle démarche, conduite avec l'appui d'un cabinet extérieur, semble grande et pourrait inviter les collectivités partenaires à envisager d'autres pistes de financement.

Optimisation des ressources fiscales (275 994,69€) :

L'année 2018 est celle du démarrage effectif du programme. L'ensemble de l'équipe projet a été recrutée (17 personnes au total, dont 12 dans les communes et 5 au siège), et une grande partie de leur temps a été affectée à la formation et aux différentes réunions d'information et de sensibilisation (communes, services déconcentrés des impôts, chefs de quartier...). Tout l'équipement requis (matériel roulant et matériel informatique) a été acheté.



La campagne de communication en direction de la population, incitant au civisme fiscal, a démarré à travers des campagnes d’affichage et des émissions de radio. Enfin, toutes les communes ont voté (voire créé) un taux uniforme de Taxe d’enlèvement des ordures (TEO), impôt qui sera ensuite reversé au GI-Mono lors de sa transformation en établissement public de coopération intercommunale. Les principales activités du projet que sont la réalisation ou la mise à jour des plans parcellaires (cadastres), la réalisation ou la mise à jour de l’adressage des rues, et la réalisation des enquêtes fiscales auprès de chacun des ménages, ont été préparées en fin d’année (attribution des marchés). Des opérations non-prévues d’ouverture de voies nouvelles dans les quartiers, pour faciliter l’adressage, ont également été conduites par réaffectation de crédits prévus au budget du projet.

BUDGET EXECUTE

Les communes du Mono, l’Association internationale des maires francophones (AIMF) et le Département des Yvelines (dont la subvention inclut la participation du MAE sur le programme « fiscalité locale ») sont les contributeurs au budget du GI-Mono, ce dernier ne disposant pas de ressources propres.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Optimisation des ressources fiscale	506 498,04 €	275 994,69 €	Compte coopération	- 99 418,09 €	- 332 083,54 €
Gestion des déchets	90 245,00 €	16 447,11 €	Excédents 2017	328 064,66 €	331 161,13 €
			Corr. excédents 2017	3 096,47 €	
			Département des Yveline	165 000,00 €	105 000,00 €
			AIMF	100 000,00 €	100 000,00 €
			Communes du Mono	100 000,00 €	88 364,21 €
TOTAL	596 743,04 €	292 441,80 €	TOTAL	596 743,04 €	292 441,80 €

Le plan de financement du projet « optimisation des ressources fiscales » impliquait un sur-financement la première année, lié au reversement intégral au GI-Mono de la subvention perçue par le Département des Yvelines de la part du Ministère des affaires étrangères (210 966€). Ce sur-financement, qui sera amorti sur les années suivantes, explique que le compte « coopération » était prévisionnellement en excédent (99 418,09€). A la fin de l’année 2018, ce compte dispose encore de 332 083,54€, permettant de mettre en œuvre les programmes en 2019 et les reports d’activités de 2018. 60 000€ doivent par ailleurs être versés par le Département des Yvelines en 2019 au titre de la convention « gestion des déchets » 2018-3.

Hors convention, le Département a pris en charge le coût de l’étude de faisabilité « Finance carbone », qui a représenté un premier versement au cabinet Jiri Services de 1 044,38€.

PERSPECTIVES 2019

Une des plus grandes difficultés à laquelle doit faire face le GI-Mono concerne l’absence d’officialisation de son statut d’établissement public de coopération intercommunale, dont le dossier a été déposé en 2014, et qui demeure en instance d’instruction par le Gouvernement. Cette mesure permettrait pourtant au GI-Mono de bénéficier de plein droit du reversement du produit de la Taxe d’enlèvement des ordures (TEO), aujourd’hui perçu par les communes, et lui donnerait les ressources suffisantes pour amorcer une nouvelle étape de développement du service de gestion des déchets. Le Département des Yvelines continue autant qu’il lui est permis de le faire à appuyer cette demande auprès des autorités béninoises.

La recherche de financements supplémentaires pour investir dans le domaine du traitement et de la valorisation des déchets se poursuivra en 2019. Deux voies seront empruntées : la finance carbone, qui certes présente une grande complexité, mais qui permettrait de placer le financement

des infrastructures nécessaires non plus dans le champ de la solidarité internationale mais dans le cadre du financement de la lutte contre le changement climatique mondial ; mais au regard des délais que pourrait prendre cette démarche, le Département et le GI-Mono chercheront d'autres opportunités plus classiques de financement de ces infrastructures, et pourraient ainsi se tourner vers des bailleurs français mobilisant le 1% déchets.

Du côté de l'amélioration des rendements de la fiscalité locale, l'ensemble des investissements dans les outils de maîtrise foncière (plans parcellaires, adressage et enquêtes fiscales) devraient être achevés en 2019, permettant de percevoir l'impact de ceux-ci en matière de rentrées fiscales pour les communes (en attendant la promulgation du changement de statut du GI-Mono) à compter de l'année fiscale 2020.

■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh

PRESENTATION

La Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh est une intercommunalité de 54 communes représentant une superficie de 300 km² pour une population de 200 000 habitants. Le Conseil de la Fédération a été élu en 2016 dans la continuité des élections municipales qui se sont tenues au mois de juin. Le nouveau Président de la Fédération est Juan HOBEICHE, Maire de Jounieh.

Une nouvelle convention-cadre a été conclue en 2017 dans la continuité de l'élection du nouveau Président. Celle-ci porte sur la période 2017-2022 et identifie quatre domaines de coopération : le renforcement des capacités institutionnelles et de l'intercommunalité, le développement économique du territoire, l'aménagement du territoire et la promotion touristique, et le développement de l'offre de transport public.

La Maison régionale du tourisme, fondée en 2012 sous la forme d'un service de la Fédération, a été remplacée en 2017 par un Bureau de développement local, nouveau service de la Fédération notamment en charge d'animer la coopération avec les Yvelines. Sur le plan financier, le Département verse sa contribution au budget de la Fédération. La Fédération apporte une contrepartie locale sous la forme d'une prise en charge du salaire du Responsable du Bureau de développement local. Les municipalités membres, dont certaines bénéficient de projets inscrits dans le cadre de la coopération, peuvent également être amenées à contribuer ponctuellement.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de plusieurs programmes en 2018 :

- L'accompagnement du Bureau local de développement. Il s'agit de renforcer ses capacités administratives, de planification et de coordination, pour en faire le moteur du développement touristique de la Fédération.
- La promotion de la randonnée pédestre, qui doit participer au développement du tourisme vert dans la Fédération, notamment dans la perspective d'en faire une opportunité pour le secteur économique local ;
- La mise en œuvre du projet « Vie à l'ancienne », consistant en l'aménagement de gîtes d'étape « rustiques » dans une vallée de la Fédération, et l'animation d'un point local d'information touristique. Ce projet est la continuation d'un programme financé par l'Union européenne qui a permis la réhabilitation des bâtiments et se poursuit encore aujourd'hui ;
- La prévention et la lutte contre les feux de forêts, pour préserver le potentiel de randonnée sur le territoire et contribuer à la sécurité des randonneurs. Ce programme, démarré à une échelle pilote dans 8 communes en 2017 pour environ un an, est conduit par l'ONG française Pompiers sans frontières. Il bénéficie d'un cofinancement du Ministère des affaires étrangères.

La mise en œuvre de ces programmes est réalisée par le Responsable du Bureau de développement local (BDL). De l'expertise extérieure est aussi régulièrement sollicitée pour participer à la mise en œuvre de la coopération.

Bureau local de développement (37 699,61€) :

Le Bureau de développement local (BDL) est animé par un responsable dont le salaire est pris en charge par la Fédération et constitue la contrepartie apportée par cette dernière à la coopération. Son poste a été financé sur les 12 mois de l'année. Dans le cadre d'une collaboration avec l'Université de Versailles-Saint Quentin en France et l'Université du Saint-Esprit de Kaslik au Liban, postes de stage de 5 mois ont été proposés à des étudiants des deux universités, et 5 postes ont été pourvus : 2 (binôme franco-libanais) ont travaillé sur l'identification d'activités touristiques pouvant être organisées en lien avec la randonnée, 2 (binôme franco-libanais) ont cherché à quantifier l'impact touristique des principaux sites remarquables de la région, et 1 (étudiant libanais) a conduit une étude d'opportunité sur la mise en place d'un service de transport public sur le territoire de la Fédération.



Promotion de la randonnée pédestre (10 642,13€) :

La seule dépense occasionnée par ce programme a concerné le paiement d'une partie de la prestation de conception d'une application pour téléphones mobiles permettant d'accéder aux itinéraires de randonnées proposés par la Fédération. Le travail n'est pas encore achevé à la fin de l'année 2018. Cette application devrait jouer un rôle important pour l'attractivité de l'offre de randonnée du Kesrouan-Ftouh. D'autres activités se sont déroulées pendant l'année : poursuite de la définition du Schéma directeur de la randonnée pédestre, opérations de maintenance légère et de balisage sur les sentiers de la Lune et du Ciel, mais les factures relatives à ces activités n'ont pas été reçues par la Fédération en 2018.

Vie à l'ancienne (0,00€) :

La mise en service des gîtes d'accueil des randonneurs et groupes scolaires dans la vallée Wadi-el-Salib, ainsi que celle du bureau d'accueil touristique de Rayfoun, se précise. Pendant toute l'année, la Fédération s'est attachée à renouveler le bail d'occupation des terrains dans la vallée obtenu par la Municipalité de Rayfoun en 2008, et qui arrivait à son terme. Le bail a été renouvelé en fin d'année finalement pour une durée de 9 ans. En contrepartie de l'occupation du site, la Fédération devra réhabiliter une ancienne église dont ne subsistent que des ruines. L'obtention du bail, qui a pris plus de temps que prévu, ouvre maintenant la voie aux travaux complémentaires à réaliser sur le site, tant à l'extérieur (construction d'un bloc sanitaire, sécurisation du pont,

aménagement des espaces extérieurs) qu'à l'intérieur (reconfiguration des cuisines, thématisation des gîtes sur le mode « vie à l'ancienne »). La Fédération a par ailleurs élaboré un cahier des charges en vue de confier la gestion des gîtes et du bureau d'information touristique à un opérateur privé. L'appel à candidatures devrait intervenir en 2019.

Prévention et lutte contre les incendies (617,84€) :

Ce programme concerne 8 villes pilotes disposant de massifs forestiers importants dans lesquels des sentiers de randonnée ont été ouverts par la Fédération. Le programme doit durer 12 mois et représente un coût prévisionnel de 217 960€, et bénéficie d'une subvention du MAE de 73 500€. Il est principalement mis en œuvre par Pompiers sans frontières (PSF), avec qui la Fédération a signé une convention de partenariat pour l'exécution d'une partie du programme représentant 115 760€. Pour réaliser les actions lui incombant, PSF a recruté un représentant dont le bureau est installé à la Fédération. Un atelier de lancement s'est tenu en novembre, à l'occasion d'une mission de PSF au Liban, qui a occasionné les dépenses rapportées par la Fédération en 2018. Le démarrage opérationnel du programme a débuté en octobre.

BUDGET EXECUTE

La Fédération prend en charge directement le salaire du Responsable du BDL, en tant que contrepartie locale, cette dépense est retracée ici mais n'apparaît pas sur le compte bancaire dédié à la coopération.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Bureau local de développement	43 764,46 €	37 699,61 €	Compte coopération	0,01 €	- 254 693,14 €
Développement de la randonnée	117 087,72 €	10 642,13 €	Excédents 2017	155 213,33 €	155 213,33 €
Vie à l'ancienne	82 500,00 €	- €	Variation de change	- 1 105,01 €	- 320,52 €
Sécurité incendie	131 260,00 €	617,84 €	Fédération du Kesrouan-	21 764,71 €	14 189,51 €
			Département des Yveline	198 739,14 €	134 570,40 €
TOTAL	374 612,18 €	48 959,58 €	TOTAL	374 612,18 €	48 959,58 €

Au 31 décembre, la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh disposait d'une avance de 254 693,14€ pour financer la poursuite des activités en 2019, et le Département des Yvelines est encore engagé à verser des subventions à hauteur de 64 168,74€ dans le cadre des diverses conventions signées depuis 2016.

Hors convention, le Département des Yvelines a dépensé 3 877,00€ pour cette coopération, correspondant à la prise en charge de deux missions sur le budget « Yvelines, partenaires du développement » pour des apiculteurs yvelinois venus assister la coopération en tant qu'experts sur le volet « valorisation des produits locaux ».

PERSPECTIVES 2019

Des avancées importantes sont attendues en 2019 pour cette coopération : ouverture des gîtes « Vie à l'ancienne » et du bureau d'information touristique dans le cadre d'une gestion confiée à un opérateur privé, et finalisation du programme de travaux et de sécurisation permettant l'accès du public dans les meilleures conditions possibles ; mise en œuvre du programme de prévention et de lutte contre les incendies dans les 8 villes pilotes avec le déploiement du matériel et des formations des polices municipales ; mise en service de l'application mobile pour les randonnées.

Parallèlement, et consécutivement à la première mission réalisée par des apiculteurs yvelinois en 2018, la Fédération et le Département réfléchiront à la mise en place d'échanges professionnels entre apiculteurs et pomiculteurs des deux territoires, dans l'optique de consolider les filières de produits emblématiques du terroir du Kesrouan-Ftouh, ce qui pourrait donner lieu à la mise en place d'un nouveau programme complémentaire à celui concernant la promotion de la randonnée pédestre.

■ Mali – Cercle de Kolokani

PRESENTATION

Le Cercle de Kolokani, qui compte une population de 250 000 habitants, est administré par un Conseil de Cercle, élu en 2009 et présidé par Djadji DIARRA. La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014, étendue jusqu'à la fin de l'année 2016 par avenant, porte sur la thématique du secteur primaire de production (agriculture, élevage...), et se décline en quatre axes : la mise en valeur du potentiel hydrique, l'aménagement de zones de production, l'écoulement des productions primaires, et la sécurité alimentaire. Aucune autre convention-cadre n'a été conclue depuis avec le Cercle, en raison des élections locales annoncées depuis 2017 mais qui n'ont toujours pas eu lieu. Depuis 2016, pour tenir compte de la difficulté à travailler avec les collectivités au Mali, le Département a fait le choix de s'appuyer sur un opérateur extérieur, Caritas Suisse, qui gère désormais le programme de coopération avec Kolokani.

PROGRAMMES EN COURS

Après une première convention conclue en 2016 avec Caritas Suisse pour approfondir la faisabilité d'un projet d'aménagement du Lac Wegnia (population riveraine estimée à 3 500 habitants) et identifier de potentiels financeurs, une nouvelle convention 2017-2020 a été signée en 2017 pour mettre en œuvre les activités de ce programme qui s'est donné pour objectif global celui d' « assurer le meilleur équilibre entre les enjeux de production alimentaire, d'alimentation en eau pour les hommes et les animaux, et d'accès à l'énergie, tout en prenant en compte les contraintes environnementales ». Le coût prévisionnel du programme est 2 359 111€, dont 906 126€ contractualisé avec le Département des Yvelines. Il relève du mandat de Caritas Suisse de rechercher des financements complémentaires pour assurer sa mise en œuvre et répondre aux opportunités correspondantes. Le soutien du Département des Yvelines, à hauteur de 150 000€ pour la période 2017-2020 et dédié à l'investissement, a aussi vocation à faciliter l'engagement des autres bailleurs, souvent hésitants à être le premier cofinanceur d'un programme d'ampleur.



Aménagement du Lac Wegnia (55 358€).

En 2018, Caritas Suisse a lancé le processus d'élaboration du plan stratégique de gestion et d'aménagement du lac, à travers une collaboration avec le service régional des eaux et forêts et le recrutement d'un consultant extérieur pour la rédaction. Pour le besoin de cette activité, des actions de sensibilisation ont été conduites. D'autres initiatives ont concerné de façon plus concrète les actions à vocation environnementale sur le site (construction d'ouvrages anti-érosifs, pépinières et actions de végétalisation du lac, renforcement des brigades de surveillance...). Sur le plan des consommations énergétiques, de premières actions ont pu être menées en direction de quelques ménages pour tester l'acceptabilité des solutions envisagées.

BUDGET EXECUTE

Le Département des Yvelines contribuait à hauteur de 95% des dépenses (prévisionnelles et réalisées), le Cercle de Kolokani prenait en charge sur ces ressources propres la différence au titre de la contrepartie locale. La subvention départementale était versée directement sur le budget général du Cercle auprès du Trésor public malien.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Non affecté coopération	2 511,90 €	- €	Compte coopération Kolokani	- €	- 2 511,90 €
			Excédents 2017	757,46 €	757,46 €
			Correction excédent 2017	1 754,44 €	1 754,44 €
Aménagement Lac Wegnia	906 126,00 €	55 358,00 €	Compte coopération Caritas	- €	- 19 642,00 €
			Département des Yvelines	150 000,00 €	75 000,00 €
			Caritas		
			Fondation Léopold Bachman	87 250,00 €	
			Autres financeurs (Wegna)	668 876,00 €	
TOTAL	908 637,90 €	55 358,00 €	TOTAL	908 637,90 €	55 358,00 €

Au 31 décembre, le Cercle de Kolokani disposait d'une trésorerie disponible de 2 511,90€.

Le Département des Yvelines a procédé en 2017 au versement de sa première tranche de subvention à hauteur de 75 000€ (la moitié de sa contribution) au bénéfice de Caritas.

PERSPECTIVES 2019

Caritas Suisse négocie depuis plusieurs mois avec la Direction fédérale de la coopération suisse pour l'obtention d'un financement important en faveur du programme d'aménagement du Lac Wegnia. Les modalités d'accès à ce financement impliquent cependant un travail coordonné sur trois sites (2 au Mali et 1 en Egypte). En cas de réussite de ces discussions, un nouveau cadre partenarial devrait être proposé par Caritas.

■ Sénégal – Département de Kanel

PRESENTATION

Le Département de Kanel, collectivité locale créée en 2014 comprenant une population de 209 600 habitants, est administré par un Conseil départemental élu en 2014 et présidé par Abdoulaye ANNE.

La convention-cadre de coopération décentralisée avec le Département des Yvelines a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur les trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel, appui à la recherche de financements, appui à la mobilisation des ressources locales).

Les contributions des Yvelines sont versées sur un compte spécial géré par le Percepteur départemental.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération avec Kanel était organisée en 2018 autour de deux programmes :

- L'appui institutionnel, regroupant différentes activités permettant le renforcement des capacités de travail de l'institution départementale ;
- L'amélioration de la gestion des établissements scolaires. Ce programme est mené depuis 2016 dans le cadre d'un financement obtenu auprès du Fonds conjoint franco-sénégalais pour la coopération décentralisée. Le programme est mis en œuvre dans les deux départements de Kanel et de Matam, le Département de Kanel en étant le chef-de-file et l'ordonnateur des dépenses.

La mise en œuvre de la coopération est suivie par les représentants locaux de la Maison des Yvelines au Sénégal, dont le bureau est situé à Ourosogui. La coopération s'appuie par ailleurs sur l'expertise de l'équipe « voute nubienne » du programme de promotion de la voute nubienne dans le Fouta.

ACTIVITES REALISEES EN 2018

Appui institutionnel (24 572,42€) :

Conformément à ses engagements précédents, le Département des Yvelines a apporté un cofinancement pour la prise en charge d'un poste de chargé de projets recruté en 2016 par le Département de Kanel. Il est notamment en charge de la coordination des programmes de coopération décentralisée avec les collectivités françaises partenaires de Kanel. Cette prise en charge, à hauteur de 50% du salaire brut, ne sera pas reconduite les années suivantes. Le Département de Kanel a par ailleurs finalisé en 2018 son plan départemental de développement (PDD) à l'occasion d'un atelier de validation en janvier. Ce PDD, qui fera ultérieurement l'objet d'actions de promotion et de diffusion, propose une stratégie de développement axée notamment sur la valorisation des opportunités économiques (agriculture, élevage, mines...) et l'accès des populations aux services de base. Son coût estimatif de mise en œuvre, pour les 5 prochaines années, est de 112 milliards FCFA (170 millions d'euros). Les deux sessions de formation prévues en 2018, portant sur des modules de perfectionnement sur la passation des marchés publics et

l'utilisation d'un nouveau logiciel de comptabilité (COMMAIR) n'ont pu être réalisées et ont été reprogrammées en 2019. Enfin, la coopération yvelinoise a participé à l'équipement en matériel informatique des services du Conseil départemental de Kanel à hauteur de 10 671,43€.

Gestion des établissements scolaires (13 424,66€) :

Le programme s'est terminé au cours de l'année 2018, bien que quelques factures n'aient pas été encore réglées, repoussant à 2019 sa clôture financière et l'établissement du rapport final. Il s'agissait tout d'abord de mettre en place les activités génératrices de revenus dans chacun des 10 établissements participants afin de contribuer à la capacité d'autofinancement de ceux-ci : les choix d'investissement ont été relativement hétéroclites (location de mobilier et matériel événementiel, prestation de restauration externe, accueil d'élevages bovins... et feront l'objet d'une évaluation de leur rentabilité au terme d'une année. Le programme a ensuite fait l'objet d'une évaluation par un cabinet extérieur, qui a permis d'identifier certaines faiblesses des activités réalisées et de proposer un plan d'actions pour une seconde phase. Certaines de ces propositions pourront être mises en œuvre dans le cadre des conventions ultérieures avec le Conseil départemental de Kanel.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Appui institutionnel	31 931,00 €	24 572,42 €	Compte coopération	- 658,47 €	290,49 €
Gestion des établissements scolaires	17 609,67 €	13 424,66 €	Excédents 2017	21 595,58 €	21 595,58 €
			Département de Kanel	6 394,00 €	3 345,40 €
			Département des Yvelines	12 417,60 €	9 071,60 €
			FADERMA	3 694,00 €	3 694,00 €
			Département de Matam	3 048,98 €	
			Département de Podor	3 048,98 €	
TOTAL	49 540,67 €	37 997,08 €	TOTAL	49 540,67 €	37 997,08 €

Au 31 décembre, le solde de la coopération était négatif (-290,49€), en raison de la signature tardive de la convention 2018-1 qui n'a pas permis de mobiliser avant la fin de l'année la contribution du Département des Yvelines prévue pour cette convention. Ce dernier doit donc encore verser 3 346€ au titre de ce programme 2018, tandis que le Département de Kanel est lui redevable de 3 048,60€.

PERSPECTIVES 2019

La validation du plan départemental de développement devrait conduire à retenir des actions de promotion de ce plan auprès des différents partenaires financiers de la collectivité au Sénégal mais aussi en France. Dans la continuité du programme de gestion des établissements scolaires, des mesures seront identifiées pour consolider les résultats acquis et poursuivre l'appui aux établissements. Enfin, le Département de Kanel souhaiterait reprendre à son compte l'étude technique et architecturale de l'Hôtel du département en voute nubienne conduite en 2017 pour le Département de Matam, et programmer la construction de son siège en 2019.

■ Sénégal – Département de Matam

PRESENTATION

Le Département de Matam, collectivité locale créée en 2014 comprenant une population de 276 500 habitants, est administré par un Conseil départemental élu en 2014 et présidé par Amadou Djibril DIALLO.

La convention-cadre de coopération a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur deux des trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel, et appui à la recherche de financements), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Matam, c'est-à-dire pour ce qui concerne le Département de Matam des actions en matière d'accès à l'assainissement en milieu scolaire et la lutte contre les inondations.

Les contributions des Yvelines sont versées sur un compte spécial géré par le Percepteur départemental.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2018 :

- Appui institutionnel : ce programme regroupe des actions en matière d'amélioration du fonctionnement des services départementaux (en partenariat avec AGIR abcd), de formation ainsi que la construction et l'équipement de l'Hôtel du département ;
- Appui à la recherche de financement : dans le cadre de la mise en valeur des terres inondables liées à la digue d'Ourossogui, une étude d'identification de projets économiques a été programmée ;
- Eau, assainissement et inondations : lutte contre les inondations à Ourossogui.

La mise en œuvre de la coopération est suivie par les représentants locaux de la Maison des Yvelines au Sénégal, dont le bureau est situé à Ourossogui. La coopération s'appuie par ailleurs sur l'expertise de l'association AGIR abcd, et celle de l'équipe « voute nubienne » du programme de promotion de la voute nubienne dans le Fouta.

ACTIVITES REALISEES EN 2018

Appui institutionnel (79 711,04€) :

Depuis 2017, le Département de Matam bénéficie de l'accompagnement de l'association AGIR abcd (financement par le Département des Yvelines hors convention) pour redéfinir son organigramme et chercher à optimiser l'affectation des personnels dont il a hérités suite à la disparition de la Région de Matam en 2013 : 141 agents en poste fin 2016, avec des profils parfois inadaptés aux nouvelles compétences de l'institution, représentant une masse salariale de 238 millions FCFA, et conduisant à obérer toute marge d'investissement pour le Conseil. AGIR abcd mobilise depuis le démarrage de la mission 5 personnes pour travailler avec la direction du Département à la mise en place d'un organigramme, la définition de fiches de postes, l'évaluation des compétences des agents et leur formation, et leur affectation sur les postes. En 2018, l'organigramme, le bilan des compétences et les fiches de poste ont pu être finalisés.

Sur le plan de la formation, les sessions prévues en 2017 ont été réalisées début 2018 sur le logiciel de gestion budgétaire COMMAIR et sur la passation des marchés publics. Les formations complémentaires sur ces deux sujets programmées pour la convention 2018 n'ont cependant pas pu être réalisées.

Suite à la réalisation d'une étude technique et architecturale portant sur un plan-type d'hôtel de département en voute nubienne en 2017, le Conseil départemental a engagé les travaux de construction de son nouveau siège à Matam. Le chantier a été confié à l'entreprise RME et est supervisé par l'équipe « voute nubienne » du projet de promotion et diffusion de la voute nubienne dans le Fouta. Les travaux devraient être livrés en fin d'année 2019.



Appui à la recherche de financements (7 317,55€) :

Après la livraison de la digue d'Ourossogui, la question de la sécurisation des terres inondables (afin d'éviter leur urbanisation) s'est posée : il s'agit autant d'une mesure de sécurité des personnes que de fonctionnement pérenne de l'ouvrage de lutte contre les inondations, qui ne pourra remplir son office si les terrains amonts sont occupés. Considérant que l'eau retenue en saison des pluies pouvait présenter un intérêt agricole, un cabinet a été sélectionné fin 2017 pour étudier la faisabilité de l'implantation d'activités économiques sur la zone. Toutefois, les premières expertises menées sur le site ont conclu à un faible potentiel de valorisation économique. Le Département de Matam a donc sollicité la réorientation de cette étude vers l'identification plus large d'opportunités de création d'activités agricoles sur le territoire, en lien avec les orientations définies dans le plan départemental de développement adopté en 2017. Cette demande a été validée et l'étude est en cours. Elle pourra notamment être utilisée dans l'optique d'une recherche de financements pour la réalisation du ou des projets identifiés, avec l'appui du Département des Yvelines.

Eau, assainissement et inondations (0€) :

Deux visites de contrôle ont été réalisées par les services techniques de Matam pour s'assurer du bon fonctionnement de la digue d'Ourossogui avant et après la saison des pluies. Une convention de rétrocession de l'ouvrage à la Commune d'Ourossogui est en cours de rédaction, la responsabilité d'entretien de la digue lui revenant selon la répartition des compétences. Un document de recommandations et prescriptions techniques, élaboré avec l'appui de l'association AGIR abcd qui avait accompagné la maîtrise d'ouvrage du projet, sera également remis à la Commune. Par ailleurs, le Département a lancé fin 2018, en partenariat avec YCID et l'Université de Versailles-Saint-Quentin une démarche visant à réaliser l'évaluation du programme « Pas d'école sans latrines – 100 latrines pour les écoles » conduit entre 2012 et 2017.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Appui institutionnel	135 587,00 €	79 711,04 €	Compte coopération	- 0,34 €	- 8 932,79 €
Appui à la recherche de financem	- €	7 317,55 €	Excédents 2017	16 250,34 €	16 250,34 €
Eau, assainissement et inondation	12 196,00 €		Département de Matam	109 489,00 €	79 711,04 €
			Département des Yvelines	15 946,00 €	- €
			Département de Kanel	3 049,00 €	- €
			Département de Podor	3 049,00 €	- €
TOTAL	147 783,00 €	87 028,59 €	TOTAL	147 783,00 €	87 028,59 €

Au 31 décembre, le solde de la coopération était de 8 932,79€. En raison de la signature tardive de la convention 2018-1, la contribution des Yvelines n'a pu être mobilisée sur l'année et sera versée au début de l'année 2019. Le Département de Matam doit encore mobiliser au titre des engagements 2018 29 777,96€ dont 3 049€ pour le financement de la formation 2018 non réalisée et le reste pour l'achèvement de l'Hôtel du département.

PERSPECTIVES 2019

Le Département de Matam souhaiterait pouvoir promouvoir son plan départemental de développement et envisage des actions communes avec les départements de Kanel et Podor dans l'idée de mettre en avant le potentiel de la région culturelle du Fouta. Il s'agira par ailleurs de finaliser la construction et l'équipement du siège de l'institution, et de mettre en place un plan de formation sur les conseils d'AGIR abcd pour renforcer les compétences de la nouvelle organisation.

■ Sénégal – Département de Podor

PRESENTATION

Le Département de Podor est l'un des trois départements de la région administrative de Saint-Louis. Avec une superficie de 12 947 km², et une population d'environ 450 000 habitants, Podor se présente comme un département très rural, le taux d'urbanisation est de seulement 10%. Le Conseil départemental a été élu en 2014 et est présidé par Mamadou DIA.

La convention-cadre de coopération a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur deux des trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel et appui à la recherche de financements), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Saint-Louis, le Cadre de concertation et l'Agence régionale de développement (ARD), qui s'effectue sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'ARD de Saint-Louis.

Les contributions des collectivités sénégalaises pour ce qui concerne le projet « gestion des déchets ménagers dans les communes » sont également versées sur ce compte.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2018 :

- Appui institutionnel : renforcement des moyens et capacités de l'institution départementale, planification du développement ;
- Gestion des déchets biomédicaux dans les structures de santé : dans le cadre d'un programme cofinancé par le Ministère des affaires étrangères en 2013, mise en place de solution de traitement des déchets biomédicaux dans les principales structures de soins du département ;
- Gestion des déchets ménagers dans les communes : dans le cadre d'un programme cofinancé par l'Agence française de développement depuis 2017, il s'agit de créer ou de consolider les services de gestion des déchets dans les 22 communes du département, ce dernier apportant ensuite une assistance technique aux communes pour le fonctionnement des services.

Le Département des Yvelines bénéficie d'un soutien de l'Agence française de développement, au titre de la Facilité de financement des collectivités locales (FICOL) 2016, pour la mise en œuvre du projet de « généralisation et pérennisation des systèmes de gestion des ordures ménagères dans le Département de Podor ». Ce programme triennal a démarré en avril 2017, pour un budget prévisionnel global de 1 174 836€ et un soutien financier de l'AFD de 689 832€. Les conventions de mise en œuvre ont été signées en 2017 entre les différents partenaires. Une subvention complémentaire a été obtenue en 2018 du SYCTOM Paris, permettant de porter le budget global à 1 237 258€.

La mise en œuvre de la coopération est suivie par les représentants locaux de la Maison des Yvelines au Sénégal, dont le bureau est situé à Ourossogui. Les contributions des Yvelines sont versées sur un compte spécial géré par le Percepteur départemental.

Gestion des déchets biomédicaux (68 113,96€) :

Ce programme, entamé en 2013, a connu plusieurs retards, en raison notamment du choix d’opérer une séparation de maîtrise d’ouvrage en 2014 après la création du Département de Podor : une partie du programme est ainsi gérée par l’Agence régionale de développement (ARD) de Saint-Louis, conformément aux dispositions initiales du projet, et une autre partie a été attribuée au Département de Podor. En 2018, l’ARD a fait procéder à la réalisation de 10 incinérateurs à brûleur diesel supplémentaires, portant le total d’incinérateurs installés de ce type à 28 ; par ailleurs, le Département de Podor a réceptionné les 3 incinérateurs électromécaniques dans les trois hôpitaux et centres de santé (Ndioum, Galoya et Podor). Il est à noter cependant que les trois incinérateurs livrés ne correspondent pas aux spécifications techniques du marché, et que des tests et négociations avec le fournisseur doivent être réalisés de façon à s’assurer que les installations répondront bien aux besoins des structures sanitaires. Des formations à l’utilisation des incinérateurs doivent également être encore programmées, en plus de celles réalisées en décembre 2018. Fin 2018, le Département des Yvelines et YCID ont proposé aux étudiants de l’Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) de conduire une évaluation de ce programme, dont les résultats devraient être connus à la fin du premier semestre 2019.

Gestion des déchets ménagers dans les communes (73 559,28€)

Ce programme concerne 18 des 22 communes du Département de Podor et a démarré en 2017. Il bénéficie d’un soutien financier de l’Agence française de développement et du SYCTOM de Paris, et représente un budget prévisionnel global sur trois ans de 1,2 million d’euros. Cette année 2018 a été consacrée essentiellement aux études (étude environnement et stratégique, mise à jour des études de faisabilité des services dans les 22 communes...) et à la préparation des dossiers d’appel d’offres pour les équipements et infrastructures prévus. Le Service technique départemental, qui aura vocation à accompagner opérationnellement les communes dans la mise en œuvre de la gestion des déchets, a été mis en place au niveau du Département de Podor. Enfin, des actions de sensibilisation auprès des habitants et de formation des élus et techniciens des communes ont été entreprises.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Gestion communale des déchets	799 748,65 €	73 559,28 €	Compte Yvelines-Podor	- 1,88 €	- 590 457,71 €
Gestion communale des déchets	6 548,00 €	- €	Département des Yvelines	180 463,20 €	22 820,80 €
Déchets biomédicaux	107 542,83 €	68 113,96 €	Département de Podor	1 525,00 €	7 622,45 €
Appui institutionnel	7 621,99 €	- €	Reliquat année précédente	662 769,29 €	662 769,29 €
			Contributions communes bénéf	76 705,86 €	38 918,40 €
TOTAL	921 461,47 €	141 673,23 €	TOTAL	921 461,47 €	141 673,23 €

Au 31 décembre, le solde de la coopération était de 590 457,71€, essentiellement affecté au programme de gestion des déchets communaux. Le Département des Yvelines est encore engagé à hauteur de 157 642,80€ au titre de la convention de mise en œuvre de ce programme.

PERSPECTIVES 2019

2019 devrait voir l’achèvement du programme « gestion des déchets biomédicaux », qui fera l’objet d’une évaluation par les étudiants de l’UVSQ. Le programme « gestion des déchets communaux » devrait pour sa part entrer dans une phase d’investissement active, qui permettra de voir se réaliser des infrastructures et l’achat d’équipement dans au moins 18 communes, voire davantage si des fonds complémentaires pouvaient être mobilisés.

■ Togo - Commune d'Anèho

PRESENTATION

La Commune d'Anèho est une collectivité locale administrée provisoirement par un Président de délégation spéciale, en attendant l'organisation d'élections locales (qui ne se sont pas déroulées depuis 1987 dans le pays). La ville compte environ 25 000 habitants pour une superficie de 32 km². Le Président de la délégation spéciale est Patrice AYIVI. Des élections locales ont plusieurs fois été annoncées mais encore aujourd'hui aucune date n'a été confirmée.

La convention-cadre de coopération a été renouvelée pour la période 2016-2020, et présente 5 axes de coopération : renforcement des capacités institutionnelles et financières, création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC), consolidation et développement du lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji, amélioration de la propreté urbaine et de l'environnement, et appui aux politiques locales de création d'emplois et de ressources pour lutter contre la pauvreté.

La contribution du Département des Yvelines est versée directement sur deux comptes, un ouvert pour la coopération par la Mairie d'Anèho (Lycée d'Anèho), l'autre étant géré par l'antenne de la Maison des Yvelines au Togo pour la phase 2017-2019 du SPANC. La contrepartie de la ville est variable, selon les programmes.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2018 :

- Création et développement du Service public d'assainissement non-collectif (SPANC). Ce programme vise à aider les ménages à s'équiper en latrines et les invite à en confier l'entretien à la Mairie, en échange du paiement régulier d'une redevance. Ce programme connaît actuellement sa deuxième phase, avec un cofinancement de l'Union européenne pour une durée de trois ans ;
- Construction d'un lycée d'enseignement technique à Anèho-Glidji et développement de l'enseignement. Il s'agit d'un établissement devant former dans des filières courtes des jeunes principalement issus de la région d'Anèho, et dont la gestion est revenue en 2013 au Ministère de l'enseignement technique togolais.

La mise en œuvre de la coopération est suivie par le représentant local de la Maison des Yvelines au Togo, dont le bureau a été transféré à Anèho en 2018. La coopération bénéficie du concours technique de l'association Aquassistance pour le SPANC, et du Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles pour le lycée d'enseignement technique.

ACTIVITES REALISEES EN 2018

Service public d'assainissement non-collectif (227 182,09€) :

La deuxième phase de développement du SPANC couvre 3 ans pour un budget prévisionnel de 650 000€, dont 450 000€ de subvention européenne. En 2018, et grâce à la coopération de l'association Aquassistance, le SPANC a pu se doter d'une carte de zonage d'assainissement non-collectif, facilitant ainsi l'identification des types d'ouvrages les plus adaptés aux conditions d'implantation. La réalisation de cette carte a permis d'ailleurs de constater que les ouvrages

construits jusque-là par le service n'étaient pas tous en mesure d'offrir une bonne protection contre les pollutions environnementales, et qu'il convenait de diversifier la gamme des ouvrages, ce qui fera l'objet d'une nouvelle mission d'Aquassistance en 2019. Bénéficiant des nombreuses campagnes et outils de communication en direction de la population, le SPANC a été en mesure de réaliser l'équipement de 91 nouvelles parcelles d'habitation, et d'achever le programme de construction et de réhabilitation de toilettes en milieu scolaire. En fin d'année, le nombre total d'abonnés particuliers au SPANC atteint 529 parcelles (contre 323 fin 2017).



Sur le plan de la collecte et du traitement des boues d'assainissement, environ 700m³ de boues ont pu être collectées par le service, mais seulement 275m³ ont pu faire l'objet d'une valorisation par épandage agricole, en raison de la difficulté à concilier le calendrier d'épandage avec les demandes d'abonnement des ménages. Les opérations de formation des maraîchers à l'utilisation des sous-produits des fosses sèches se sont poursuivies.

Développement du Lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji (168 855,27€) :

Après deux ans d'attente, les travaux de construction du Lycée ont enfin pu reprendre en mai, grâce au débloqué des fonds attendus de la Présidence de la République togolaise depuis 2016. Ces fonds ont permis de finaliser la construction du pôle « maintenance informatique », les logements de fonction de la direction de l'établissement et les aires de sport. La livraison des bâtiments et leur mise en service sont attendues pour 2019. Sur le plan pédagogique, 152 élèves étaient scolarisés au Lycée lors de l'année 2017-2018, mais seulement 23 élèves (sur 44 inscrits en 3^e année) ont obtenu leur diplôme. Dans l'optique de valoriser la filière informatique de l'établissement et de proposer une vision plus concrète de la coopération entre les Yvelines et ce Lycée, le Département des Yvelines a également proposé d'inscrire une équipe du Lycée au concours « Robot'Yc » organisé tous les ans par Yvelines numériques à l'attention des collègues yvelinois. Après une mission d'Yvelines numériques qui a permis d'expliquer le cahier des charges de l'épreuve et d'apporter la dotation en matériel nécessaire pour le concours, 5 équipes réunissant 30 élèves ont été constituées et se retrouvent le mercredi pour concevoir un « robot-batelier ». Une finale interne se déroulera au Lycée en mai 2019, l'équipe lauréate sera invitée à prendre part à l'épreuve en Yvelines en juin.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
SPANC	185 435,54 €	168 855,27 €	Compte coopération	- 188 541,20 €	- 236 680,04 €
Lycée technique	299 637,65 €	227 182,09 €	Excédents 2017	294 526,59 €	293 925,10 €
			Commune d'Anèho	17 142,78 €	4 573,47 €
			Département des Yvelines	217 824,00 €	217 824,00 €
			Bénéficiaires du SPANC	6 098,96 €	2 058,06 €
			Entreprise SIM3	23 685,30 €	- €
			Présidence république Togo	114 336,76 €	114 336,76 €
TOTAL	485 073,19 €	396 037,35 €	TOTAL	485 073,19 €	396 037,35 €

Au 31 décembre, la coopération disposait d'une trésorerie globale de 236 680,04€ répartie sur deux comptes bancaires (SPANC et LETP). Aucun financement départemental n'est encore dû à la coopération au titre de 2018. En revanche, la Commune d'Anèho doit encore mobiliser 12 569,31€ correspondant à des contributions dues pour partie au SPANC, pour partie à l'achèvement des travaux du Lycée.

PERSPECTIVES 2019

Annoncées depuis des années au Togo, des élections locales devraient finalement se tenir en juin, ce qui pourrait conduire à un changement d'exécutif à la tête de la Mairie. Pour le SPANC, l'année 2019 sera la dernière pour laquelle un cofinancement européen sera attribué : les étapes importantes seront de mobiliser davantage d'abonnés et de finaliser le programme de travaux, de mettre à jour les données sur le taux d'équipement des ménages, et de réaliser l'évaluation finale du programme.

Concernant le Lycée, la livraison des derniers bâtiments devrait intervenir au cours du premier semestre 2019, ce qui permettra de les préparer et de positionner les équipements en attente dans la perspective d'une rentrée scolaire 2019 dans des conditions optimales. Compte-tenu néanmoins des relations toujours difficiles entre les différents partenaires autour des conditions de gestion et des perspectives de développement de l'établissement, une proposition de faire réaliser une évaluation externe du partenariat constitué par le Ministère, la Commune, le Département des Yvelines et le Lycée Jules-Ferry a été adressée au Ministère, qui l'a acceptée. L'évaluation pourrait donc se tenir au cours du premier semestre 2019.

Coopérations inactives

DEPARTEMENT DE LA CUVETTE (REPUBLIQUE DU CONGO)

Depuis les élections départementales en 2017, la relation avec le Département de la Cuvette tarde à reprendre sa vigueur. En mai 2018, une rencontre avec le nouveau Président du Département lors d'un passage en France a permis de faire le point avec lui sur la situation de la coopération : clarification des détails de la liquidation de l'association Mboka Bopeto⁴ et proposition au Département des Yvelines d'un programme d'investissement dans les infrastructures publiques représentant la contrepartie de l'avance de trésorerie consentie par celui-ci. Malgré plusieurs relances, aucune information n'a été depuis reçue de la part du Département de la Cuvette. Le bilan de la coopération établi en 2017 demeure donc d'actualité.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
En attente d'affectation	89 585,82 €	- €	Compte coopération	- €	- 71 878,58 €
			Excédents 2017	71 878,58 €	71 878,58 €
			Département de la Cuvette	- €	- €
			Département des Yvelines	17 707,24 €	
TOTAL	89 585,82 €	- €	TOTAL	89 585,82 €	- €
<i>Reprise avance Mboka</i>	<i>54 346,37 €</i>	<i>0</i>	<i>Remboursement Dep. Cuvette</i>	<i>54 346,37 €</i>	

CERCLE DE KADIOLO (MALI)

En raison d'élections locales annoncées pour 2017, la coopération Yvelines-Kadiolo, qui était structurée autour d'actions en faveur de la jeunesse, avait été mise entre parenthèse le temps que se tiennent les élections. Celles-ci n'ont toujours pas eu lieu à ce jour, mais les communications toujours difficiles avec le Cercle en raison des préoccupations de sécurité intérieure au Mali n'ont pas permis de relancer la coopération, même en la plaçant dans une position d'attente par rapport aux élections. Des contacts seront repris en 2019 pour voir dans quelle mesure redonner une impulsion à celle-ci.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
En attente d'affectation	505,64 €	- €	Compte coopération	- €	- 505,64 €
			Excédents 2017	505,64 €	505,64 €
			Cercle de Kadiolo	- €	- €
			Département des Yvelines	- €	- €
TOTAL	505,64 €	- €	TOTAL	505,64 €	- €

PROVINCE DE OUED-EDDAHAB (MAROC)

L'accord-cadre de coopération a été signé en avril 2017 et implique également les villes de Saint-Germain-en-Laye et de Dakhla. Un programme prévisionnel de coopération a été établi dans la foulée de la signature de la coopération, mais il a été convenu entre les quatre partenaires que

⁴ Créée en 2010, l'association était le bénéficiaire direct de la coopération Yvelines-Cuvette. Elle avait en charge des prestations d'entretien de la voirie et de maintenance des équipements publics de santé, pour le compte du Département de la Cuvette. En raison de la crise budgétaire au Congo depuis 2014, le Département de la Cuvette n'avait pu honorer le paiement des prestations, remettant en cause la pérennité financière de la structure, qu'il a été décidé de fermer en 2016. Un liquidateur avait alors été nommé. Dans le cadre d'un protocole additionnel à la convention de coopération 2014-1, le Département des Yvelines avait accepté qu'une partie de sa subvention prévue pour des projets dans le domaine de la santé soit allouée temporairement au règlement des dettes à l'égard des salariés et autres créanciers de Mboka Bopeto, en contrepartie de quoi le Département de la Cuvette s'engageait à investir dans un programme d'infrastructures publiques dont les dépenses tiendraient lieu de contrepartie à la subvention départementale. Cette contrepartie doit être apportée avant mars 2020, dans l'intervalle tous les autres projets sont suspendus.

l'initiative revenait désormais aux villes, tandis que les échelons d'administration supérieurs (province et département) interviendraient à la demande des communes. A ce jour, aucune demande n'a été formulée à l'attention du Département. Aucun financement direct du Département à la Province n'a été attribué depuis le début de la coopération.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
En attente d'affectation	- €	- €	Compte coopération		- €
			Excédents 2017	- €	- €
			Province de Oued-Eddahab	- €	- €
			Département des Yvelines	- €	- €
TOTAL	- €	- €	TOTAL	- €	- €

PREFECTURE DE BLITTA (TOGO)

Cette coopération était gérée depuis 2010 par un opérateur extérieur, l'ONG togolaise « Entreprises, territoires et développement ». La coopération avait pour but de dynamiser l'économie agricole locale, en apportant un accompagnement institutionnel et professionnalisant aux organisations de producteurs, en participant à des aménagements productifs ou des infrastructures d'intérêt général (routes, marchés, magasins...) bénéficiant aux acteurs agricoles, et en dotant progressivement le Conseil de préfecture d'outils et de compétences pour animer sa politique de soutien à l'agriculture. La deuxième phase du programme a été conduite entre 2014 et 2017, pour un coût total 259 941€, et une contribution du Département des Yvelines de 179 631€. Le programme est arrivé à son terme en décembre 2017, et aucune suite n'a été donnée dans l'attente des élections locales annoncées pour 2018.

Bilan global du programme ETD 2014-2017

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Ressources humaines	53 235,20 €	96 149,60 €	Fondation de France	38 112,25 €	38 783,29 €
Voyages, déplacements	6 097,96 €	- €	Programme "PPLM"	48 774,43 €	41 527,57 €
Equipements	15 549,80 €	16 047,93 €	Entreprise POMAR	15 244,90 €	- €
Investissements	150 284,24 €	105 134,60 €	Préfecture de Blitta	6 860,21 €	- €
Coûts administratifs	22 867,35 €	42 609,50 €	Département des Yvelines	146 483,79 €	179 630,76 €
Divers et imprévus	7 441,04 €	- €			- €
TOTAL	255 475,59 €	259 941,62 €	TOTAL	255 475,59 €	259 941,62 €

PREFECTURE DES LACS (TOGO)

Cette coopération est suspendue depuis fin 2014. Considérant l'ampleur prise par la coopération avec Anèho, qui est le chef-lieu de cette Préfecture, il n'y a pas eu de souhait de la part du Département des Yvelines de renouer le contact avec cette collectivité jusqu'à présent. Aucun engagement financier du Département n'est en attente dans le cadre de cette coopération.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
En attente d'affectation	- €	- €	Compte coopération		- €
			Excédents 2017	- €	- €
			Préfecture des Lacs	- €	- €
			Département des Yvelines	- €	- €
TOTAL	- €	- €	TOTAL	- €	- €

■ La Maison des Yvelines

PRESENTATION

La Maison des Yvelines est une association fondée en 2015 à l'initiative conjointe du Département des Yvelines et du groupement « Yvelines coopération internationale et développement ». Son siège est situé à Ourosogui (Sénégal), dans un bâtiment construit en voute nubienne et qui sert notamment de vitrine au programme « Diffusion de la technique de construction en voute nubienne dans le Fouta » mis en œuvre par l'Association La Voute Nubienne avec le soutien financier du Département. Elle dispose également d'une antenne au Togo, hébergée dans l'enceinte de la Mairie d'Anèho, ainsi que d'un partenariat avec l'ONG Action Mopti lui permettant d'intervenir au Mali. En 2018, les effectifs de la Maison des Yvelines (MDY) étaient de 5 personnes.



ROLE DE LA MAISON DES YVELINES DANS LA COOPERATION

La MDY est née du regroupement des anciens Volontaires de solidarité internationale du Département en 2015 au sein d'une entité juridique propre. Ce portage a permis ainsi de séparer les fonds alloués par le Département au suivi des accords de coopération décentralisée par ses volontaires de ceux attribués aux collectivités partenaires avec lesquelles il était en relation. Entre 2015 et 2018, la MDY a été rattachée à YCID : dans l'esprit de mutualisation de moyens qui animait la création du groupement, il s'agissait de disposer d'un outil de suivi des projets de terrain commun à tous les membres d'YCID, y compris le département. YCID avait ainsi confié deux types d'activités à l'Association :

- Le suivi des accords de coopération décentralisée du Département des Yvelines au Bénin, Sénégal et Togo, ce qui représentait l'essentiel du temps de travail des effectifs de la MDY ;
- La réalisation de missions de terrain à des fins d'appréciation de l'opportunité, de suivi ou d'évaluation des projets pour lesquels un cofinancement était demandé à YCID. Cette activité devait couvrir la quasi-totalité de l'Afrique de l'Ouest, qui représente l'essentiel des demandes de financement soumises à YCID.

Le financement de la MDY relevait pour l'essentiel d'YCID⁵ : 7 889€ en 2015⁶, 154 767€ en 2016, et 162 238€ en 2017, couvrant les besoins de financement sur la période 2016-2018 (soit en moyenne moins de 110 000€ par an).

Suite à un contrôle de gestion réalisé entre 2017 et 2018 par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, cette dernière a demandé à YCID et au Département de clarifier leurs relations respectives avec la MDY, en séparant les activités conduites pour l'un ou pour l'autre. Cette recommandation a été suivie et mise en œuvre à la fin de l'année 2018 : le Département a ainsi conclu avec la MDY une convention-cadre de partenariat pour la période 2019-2020 qui identifie les missions suivantes :

- Accompagnement des missions des élus et des agents du Département, ainsi que des experts extérieurs missionnés par le Département ;
- Aide à la préparation des projets et à la recherche de financements extérieurs ;
- Aide à la préparation des conventions avec les collectivités partenaires ou les partenaires engagés contractuellement avec le Département ;
- Gestion des ressources allouées aux initiatives départementales ;
- Assistance technique à la mise en œuvre des conventions annuelles;
- Contrôle et vérification des rapports annuels remis par les collectivités partenaires.

L'annexe financière portant sur la mise en œuvre de ces missions en 2019 a été conclue en fin d'année 2018, représentant un financement de 150 000€ par le Département. Pour sa part, YCID a conclu également un partenariat identique pour ses propres besoins, représentant un engagement financier de 50 000€ pour l'année 2019, payé en 2018⁷.

⁵ YCID étant par ailleurs financé quasi-exclusivement par le Département des Yvelines. Le reste du financement de la MDY provenait des contrats de subventions conclus soit avec l'UE, soit avec l'AFD, dans lesquels la MDY était rémunérée pour l'assistance technique apportée aux projets.

⁶ A cette date, les indemnités versées aux Volontaires relevaient toujours d'une convention avec l'opérateur de portage des Volontaires, la Guilde européenne du Raid.

⁷ Cette opération de séparation reste neutre pour le budget de la politique « Yvelines, partenaires du développement », puisque le Département a dans le même temps diminué de 150 000€ la subvention qu'il versait à YCID à compter de 2019.

Partenariats en lien avec la coopération décentralisée

Les 11 partenariats spéciaux du Département des Yvelines ont représenté une dépense globale de 333 100€ en 2018.

CENTRE FRANCO-LIBANAIS DE GHODRASS (LIBAN)

A la suite d'un premier partenariat conclu en 2014 pour la réalisation des études de faisabilité, le Département des Yvelines s'est engagé à soutenir durant 10 ans cette association située dans le Kesrouan-Ftouh pour la construction d'un centre régional de scoutisme, dont les travaux ont débuté en 2017. Une subvention de 15 000€ a été versée cette année.

CITES UNIES LIBAN (LIBAN)

Le Département a régulièrement sollicité l'appui du Bureau technique des villes libanaises (BTVL) pour accompagner sa coopération avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh. En 2016, en partenariat avec le Département de l'Aude, le Département des Yvelines a sollicité le concours du Ministère des affaires étrangères pour la mise en place durant trois ans d'un programme d'appui et de formation aux municipalités libanaises, auxquelles participent une vingtaine d'entre elles. C'est Cités Unies Liban qui en assure la mise en œuvre. En 2018, le Département a versé à ce titre à l'association 86 900€, incluant la participation du Ministère de 71 900€ (soit une contribution nette départementale de 15 000€).

ACTION MOPTI (MALI)

L'association yvelinoise Action Mopti a été choisie comme opérateur d'un projet de participation à la relance économique de la Région de Mopti, suite à la crise politique traversée par le pays. Ce projet exceptionnel implique aussi la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY). Au terme d'un processus auquel près d'une dizaine de collectivités de la région de Mopti ont participé, un projet de création d'une filière piscicole porté par les communes de Mopti et de Socoura a été retenu, pour un montant prévisionnel de 311 911€. Les instances de pilotage du projet ont été mises en place fin 2015. Le projet est en phase d'achèvement, à travers la réalisation des infrastructures de la station d'alevinage et du port de pêche de Mopti, l'acquisition des matériels et équipements, et l'achat des équipements pour la gestion et la commercialisation. Sur les 195 000€ engagés, le Département a procédé en 2018 à un versement de 36 000€, venant s'ajouter aux 147 500€ versés depuis le démarrage du projet.

GRDR (MALI)

En partenariat avec le Département de l'Essonne, le Département des Yvelines a souhaité apporter en 2018 une aide exceptionnelle de 15 000€ en vue de contribuer à la relance agricole post-urgence (distribution alimentaire) proposée par le GRDR dans les Cercles de Diéma et Nioro du Sahel (nord de la Région de Kayes). D'une durée prévisionnelle de mise en œuvre de 6 mois, ce projet exceptionnel vise à contribuer à améliorer la sécurité alimentaire des populations sur les territoires concernés, par l'appui à la mise en œuvre d'actions prioritaires identifiées de façon concertée avec les deux Conseils de Cercle. Le GRDR Migration-Citoyenneté-Développement, association de solidarité internationale de droit français, intervient en Afrique de l'Ouest (Mali,

Mauritanie, Sénégal et Guinée-Bissau) et en France (Ile de France, Hauts de France) depuis plusieurs décennies et soutient des actions d'appui à la production agropastorale et à la sécurité alimentaire. La totalité des 15 000€ a été versée en 2018.

ASSOCIATION AGIRABCD (SENEGAL)

Le Département de Matam prenant la succession de la Région de Matam, a hérité d'une partie de son patrimoine, notamment en termes de personnels très nombreux. AGIRabcd a accepté d'accompagner la collectivité dans une réflexion sur la restructuration des services départementaux visant une meilleure adéquation entre ses compétences et le profil de son personnel et l'optimisation de la masse salariale dans son budget. Cet accompagnement est formalisé dans le cadre d'une convention 2017-2019 signée entre les Départements des Yvelines et de Matam et AGIRabcd. L'association AGIRabcd apporte un appui au Conseil départemental, et notamment sa Direction des ressources humaines, pour notamment : établir un état des lieux précis et complet comprenant un référentiel documentaire, définir une organisation optimale, recenser des écarts entre l'existant et cette organisation, définir des mesures à prendre pour réduire ces écarts, évaluer l'impact budgétaire de la nouvelle organisation. Cet accompagnement implique le versement un engagement financier du Département des Yvelines de 17 000€ (correspondant aux frais d'expertise, de mission et de structure. Après un premier versement de 13 600€ en 2017, aucun versement supplémentaire n'a été effectué cette année.

ASSOCIATION BIBLIOTHEQUES SANS FRONTIERES (SENEGAL)

Le Département des Yvelines et Bibliothèques Sans Frontières ont souhaité collaborer ensemble pour la mise en place d'une bibliothèque à Thilogne au Sénégal (Département de Matam). Bibliothèques Sans Frontières (BSF) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général qui favorise l'accès au savoir partout dans le monde à travers la création de bibliothèques, la professionnalisation des filières du livre, la dotation de livres et l'appui au développement des nouvelles technologies (informatisation et bibliothèques numériques). BSF intervient pour assurer l'équipement de la bibliothèque ainsi que la formation du personnel (aide au diagnostic et à la co-définition de la politique documentaire de la bibliothèque, appui à la constitution d'un fonds documentaire, aide à la définition d'une liste d'équipements et de matériels adaptés, fabrication et envoi d'un kit KoomBook, acheminement jusqu'à Thilogne, et appui à la formation des personnes ressources). L'engagement financier du Département des Yvelines atteint 29 755€ pour le projet, dont 23 804€ ont été versés en 2017. Aucun versement n'est intervenu en 2018.

ASSOCIATION LA VOUTE NUBIENNE (SENEGAL)

Ce projet de promotion et la diffusion de la voute nubienne dans le Fouta vise à rendre autonome le marché de la « VN » au nord du Sénégal à travers un accompagnement continu en termes de formation, suivi, et structuration des entreprises locales. Cette technique constructive permet de construire avec des matériaux locaux (terre, pierre), favorisant des impacts sur le plan économique (main d'œuvre locale et réinjection des gains au niveau local), sur le plan social et professionnel (formation à un métier). La montée en puissance de l'ensemble de la filière passe par des activités de sensibilisation des maîtres d'ouvrages (collectivités locales, associations yvelinoises, groupes communautaires, etc.), l'identification des besoins en bâtiments communautaires, l'identification des maîtres d'œuvre et maçons susceptibles d'intervenir dans le Fouta et d'être accompagnés à une labélisation « VN ». L'engagement total du Département pour ce programme est de 460 000€, et 150 000€ ont été versés en 2018 (soit un cumul de paiement de 385 000€ à ce jour).

LYCEE POLYVALENT JULES FERRY DE VERSAILLES (TOGO)

Depuis le lancement du projet de construction d'un Lycée d'enseignement technique et professionnel à Anèho, le Lycée Jules Ferry apporte son expertise et mobilise son personnel pour accompagner les autorités gestionnaires du Lycée dans le déploiement et l'amélioration des enseignements dispensés. Un appariement a ainsi été signé entre les deux établissements en 2014, que le Département des Yvelines soutient à travers une convention avec le Lycée de Versailles. En 2018, 3 200€ ont été versés au Lycée, correspondant au solde de l'annexe financière 2017-1.

COMITE DE DEVELOPPEMENT DU LYCEE TECHNIQUE D'ANEHO (TOGO)

Afin d'accompagner l'intégration du Lycée d'enseignement technique et professionnel d'Anèho dans son environnement, une association complémentaire a vu le jour qui permet de réunir les partenaires (Département des Yvelines, Commune d'Anèho, Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles) et les entreprises togolaises intéressées par les formations proposées par le Lycée. Ce Comité se réunit trois fois par an et a pour missions d'assurer l'adéquation entre les formations et la demande de qualification des entreprises, de promouvoir la réputation du Lycée, et de contribuer à réunir des ressources financières complémentaires de façon à maintenir un plateau technique de qualité. Créée en 2016, l'association est aidée par le Département des Yvelines de façon dégressive pendant trois ans : 15 000€ ont ainsi été versés en 2018 pour contribuer aux activités du Comité.

UNION DES COMMUNES DU TOGO (TOGO)

Depuis 2007, le Département des Yvelines soutient l'UCT dans ses missions de plaidoyer en faveur de la décentralisation au Togo, et pour la formation des exécutifs et agents des collectivités locales. En 2016, l'UCT a candidaté à un appel d'offres de l'Union européenne pour la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des communes togolaises dans différents secteurs (fiscalité, état civil, eau et assainissement...). Le coût prévisionnel du programme d'une durée de trois ans est de 505 825€, et le Département des Yvelines s'est engagé à apporter une contribution de 36 000€. Une somme de 12 000€ a été ainsi décaissée en 2018, finalisant la contribution globale du Département.

YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT (TOGO)

En dehors des activités confiées par le Département à YCID (animation de la dynamique de coopération internationale en Yvelines), YCID intervient aussi comme partenaire du Département pour la mise en œuvre partielle d'un programme portant sur la consolidation des activités du LETP d'Anèho-Glidji. Le volet sur lequel porte l'intervention d'YCID est celui de la conception et du développement d'un boîtier de communication, appelé Koombook78, en partenariat avec l'association « Bibliothèques sans frontières », dont YCID veut se servir pour promouvoir les jumelages entre établissements scolaires des Yvelines et d'Afrique, et dont la production en série serait faite au LETP. Cette composante, d'une durée de 2 ans, est d'un coût prévisionnel de 85 640€, subventionné à hauteur de 49 960€ par le Ministère des affaires étrangères. Aucun versement à YCID n'est intervenu en 2018 dans le cadre de ce programme, la contribution départementale (49 960€) ayant été intégralement versée en 2017.



Le soutien aux acteurs yvelinois

Depuis 2006 le Département des Yvelines apportait un soutien aux acteurs yvelinois de la coopération internationale (associations, communes et groupements, collèges). Ce soutien était tout d'abord financier, à travers deux dispositifs de subvention : « Programme pluriannuel de développement local », et « Micro-projets de développement »⁸. Une seconde forme de soutien s'est mise en place en 2013, à travers le renforcement technique des capacités des acteurs yvelinois : ce renforcement prenait la forme d'un programme de formation, et d'un dispositif d'accompagnement individuel pour les acteurs qui en ont le plus besoin.

En 2015, YCID a repris à son compte l'ensemble des formes de soutien aux acteurs yvelinois, à l'exception des conventions déjà signées par le Département avant le 1^{er} janvier 2015. En début d'année 2018, ces conventions en cours étaient au nombre de 11, pour un engagement prévisionnel restant à solder de 49 818€. En 2018, le Département a liquidé ces engagements à hauteur de 5 044,00€, et 8 conventions demeuraient actives en fin d'année pour un engagement financier de 33 332,00€.

⁸ A noter que la DEJS proposait jusqu'en 2014 un dispositif « Projets humanitaires jeunes 78 » qui s'adressait plus spécifiquement aux jeunes Yvelinois de 18-25 ans qui leur permet d'accomplir un chantier humanitaire durant quatre semaines. C'est YCID qui a aussi repris ce dispositif en 2015.



L'animation de la dynamique yvelinoise

En 2018, l'intégralité de la composante « animation du territoire » a été transférée à YCID : le Département met donc en œuvre cette dimension de la politique « Yvelines, partenaires du développement » à travers sa subvention à YCID (860 000€ en 2018). En dehors de celle-ci, le Département continue à cotiser directement à Cités Unies France (14 824€ correspondant à la cotisation 2019).



Les ressources de la politique

« Yvelines, partenaires du développement » bénéficie depuis sa mise en place d'un effort significatif de la part de l'Assemblée départementale : même si le budget n'est pas contraint par cette limite, l'objectif symbolique demeure de pouvoir lui consacrer environ un euro net par an et par habitant. Les crédits votés pour cette politique ont représenté 1 661 100€ nets lors du budget primitif pour l'exercice 2018 (stable depuis 2016), ont atteint 1 919 254€ suite à l'intégration des reports d'engagements non réalisés en 2017 et l'obtention de subventions extérieures, et se sont finalement établis à 1 488 755€ de crédits nets réalisés en fin d'année 2018 (1 963 127€ en dépenses et 474 372€ en recettes).

■ Organisation humaine.

PILOTAGE DE LA POLITIQUE

La politique est rattachée directement au Président du Conseil départemental, Pierre BEDIER, et formellement intégrée dans les services gérés par le Cabinet. La Commission coopération internationale joue le rôle d'un organe consultatif dont les attributions générales sont la validation des orientations générales de la politique et le suivi de sa mise en œuvre, et en particulier l'émission des avis sur les accords-cadres de coopération décentralisée et les demandes de subvention présentées par les acteurs yvelinois, avant leur présentation devant les organes délibérants du Département. Elle est présidée par Pierre BEDIER et comprend en outre : Marie-Hélène AUBERT, Cécile DUMOULIN, Olivier DE LA FAIRE, Nicole BRISTOL, Sonia BRAU, Marcelle GORGUES, Nicolas DAINVILLE et Elodie SORNAY. Jean-Marie TETART, Président d'YCID, ainsi que Eric LAGEL, Directeur du Cabinet du Président, y participent à titre consultatif. La Commission s'est réunie deux fois en 2018 (avril et décembre).

ORGANISATION DE LA MISSION COOPERATION INTERNATIONALE

La Mission est rattachée au Directeur de Cabinet du Président, Eric LAGEL. Elle comprend trois agents permanents, Cédric LE BRIS (Directeur de la Mission et en charge des actions au Bénin, Congo, Liban, Maroc et Togo), Marion PERRIN FLAGBO (en charge des actions au Mali et au Sénégal) et Murielle IAZZETTA (administration et secrétariat), et a compté un agent en renfort (Jordan MORICE) jusqu'en juillet 2018. Il peut être noté que ces agents sont également mis à disposition d'YCID pour 60% de leur temps de travail. Une stagiaire, Marie DUMOULIN, a effectué par ailleurs une mission de 6 mois au sein du Département, au cours de laquelle elle s'est notamment intéressée à la finance carbone comme mode de financement des actions de coopération décentralisée. Sur le terrain, la Mission coopération internationale s'appuie sur les agents de la Maison des Yvelines.

■ Budget de la politique

PERIMETRE BUDGETAIRE

Le programme budgétaire « Yvelines, partenaires du développement » comprend trois opérations budgétaires : coopération décentralisée, soutien aux acteurs yvelinois, et animation du territoire. Mise en place en 2013, cette structuration analytique présente malgré tout à ce jour quelques incohérences, mais présente le grand avantage de traduire budgétairement les orientations globales de la politique.

Le budget « Yvelines, partenaires du développement » comprend tous les fonds engagés en tant que subvention dans les accords de coopération décentralisée et le soutien aux acteurs yvelinois, et une partie des fonds employés pour l'animation du réseau. Ne sont cependant pas comprises dans le périmètre budgétaire du programme :

- Les ressources humaines ;
- Les frais liés aux missions à l'étranger pour les agents de la Mission coopération internationale et les élus.

Par ailleurs, la Mission coopération internationale reçoit le renfort d'autres services départementaux, selon les besoins : service d'accueil, service de sécurité, service de transport, service évènementiel, service communication, service protocole.

CREDITS OUVERTS

Les crédits ouverts pour l'exercice 2018 correspondent :

- Aux crédits du budget primitif voté début 2018, portant sur les engagements nouveaux susceptibles d'être pris au cours de l'exercice ;
- Aux crédits reportés de l'exercice 2017, portant sur des engagements pris pour l'exercice 2017 ou exercices antérieurs mais qui n'ont pas pu être payés avant la fin de l'année ;
- Aux modifications (augmentation ou diminution) des crédits votés intervenues en cours d'exercice.

	Budget primitif	Report 2017	Autres modifications	Total crédits ouverts 2018
Coopération décentralisée	1 009 100,00	417 883,04	161 300,00	1 588 283,04
Soutien aux acteurs yvelinois	-	48 346,00	-	48 346,00
Animation du réseau	874 000,00	-	-	874 000,00
Total dépenses	1 883 100,00	466 229,04	161 300,00	2 510 629,04
Recettes	222 000,00	195 875,31	173 500,00	591 375,31
Total recettes	222 000,00	195 875,31	173 500,00	591 375,31
Total net YPD	1 661 100,00	270 353,73	-	1 919 253,73

Les crédits nets votés au budget primitif, pour l'année 2018, représentaient 1 661 100€, soit l'équivalent de 1,15€ net par habitant⁹. Les reports et modifications ultérieures ont conduit à porter les crédits nets ouverts à 1 919 253,73€, soit 1,32€ par habitant.

BUDGET REALISE

Le budget réalisé comprend les engagements (les reports de 2017 et les délibérations prises en 2018) et les liquidations (versements effectivement réalisés, qui représentent tout ou partie des engagements, en fonction des conditions inscrites dans les conventions de subvention). Les liquidations sont donc les dépenses réelles en 2018 de la politique.

	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	A reporter en 2019
Coopération décentralisée	1 588 283,04	1 453 056,93	1 081 362,09	371 694,84
Soutien aux acteurs yvelinois	48 346,00	30 902,00	5 044,00	25 858,00
Animation du réseau	874 000,00	874 824,00	874 824,00	-
Total dépenses	2 510 629,04	2 358 782,93	1 961 230,09	397 552,84
Recettes	591 375,31	524 372,46	474 372,46	50 000,00
Total recettes	591 375,31	524 372,46	474 372,46	50 000,00
Total net YPD	1 919 253,73	1 834 410,47	1 486 857,63	347 552,84

⁹ Pour une population de 1 450 000 habitants

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'année 2018 a été globalement conforme à l'objectif de consacrer un euro net par habitant à la coopération : 1 486 857,63€ net ont ainsi été dépensés, soit 1,03€ net par habitant.

Au final, le taux d'engagement net sur crédits ouverts atteint 95,6% (98,2% en 2017), et le taux de réalisation des engagements atteint 81,1% (contre 87,4% en 2017). Les reports représentent 18,9% des dépenses engagées (14% en 2017), pour un montant net en augmentation de 75 000€ par rapport à l'an passé en valeur absolue.

BUDGET REALISE CONSOLIDE

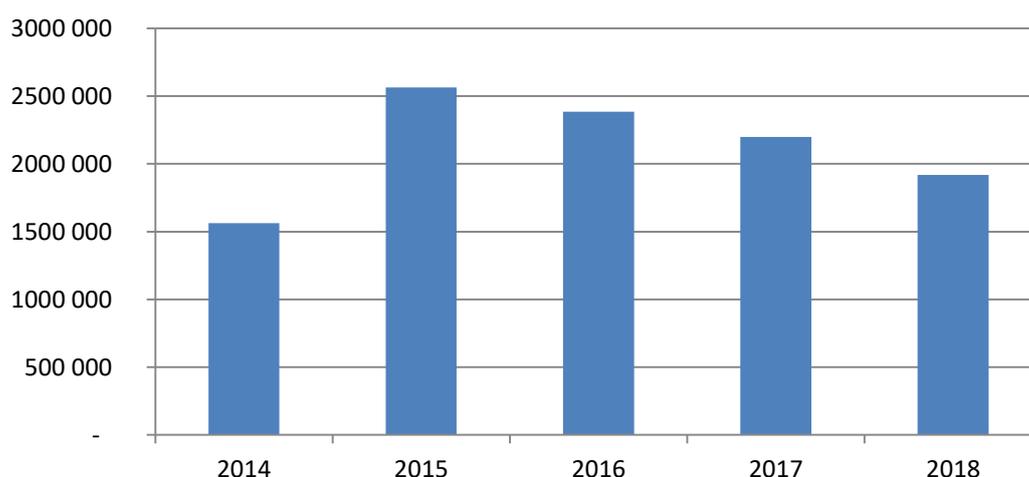
En complément du budget affecté au programme « Yvelines, partenaires du développement », d'autres dépenses annexes peuvent y être rattachées et concourent directement à la réalisation des activités conduites. Il s'agit des dépenses de personnel et des dépenses de déplacements des élus et agents de la Mission coopération internationale. Le coût consolidé de la politique peut ainsi être évalué à 1 734 389,42€ en 2018.

	2018
Programme « Yvelines, partenaires du développement »	1 486 857,63€
Ressources humaines Mission coopération internationale	208 259,06€
Dépenses de déplacements des agents de la Mission	14 804,04€
Dépenses de déplacements des élus départementaux	24 468,69€
TOTAL	1 734 389,42

Il peut par ailleurs être relevé que les agents de la Mission coopération internationale sont affectés à 60% de leur temps de travail au groupement YCID.

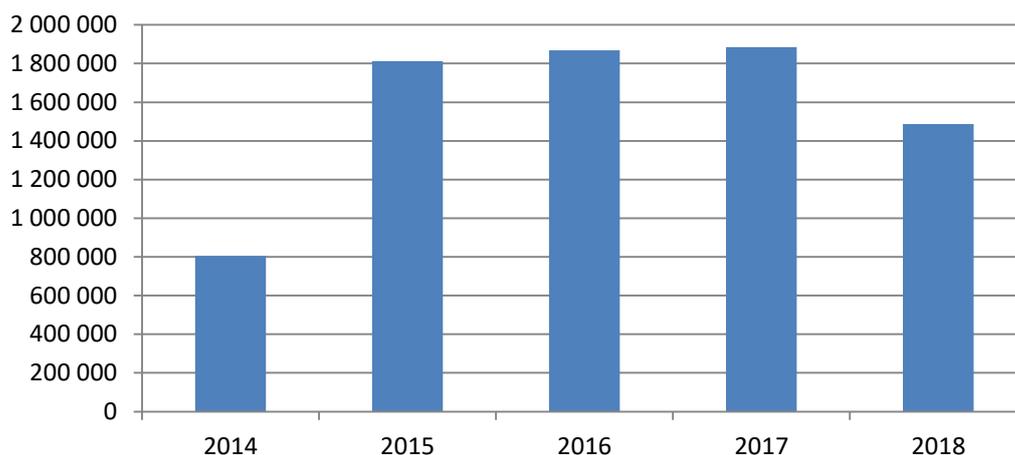
REPARTITION DES CREDITS EMPLOYES

Evolution des engagements nets par an (2014-2018)



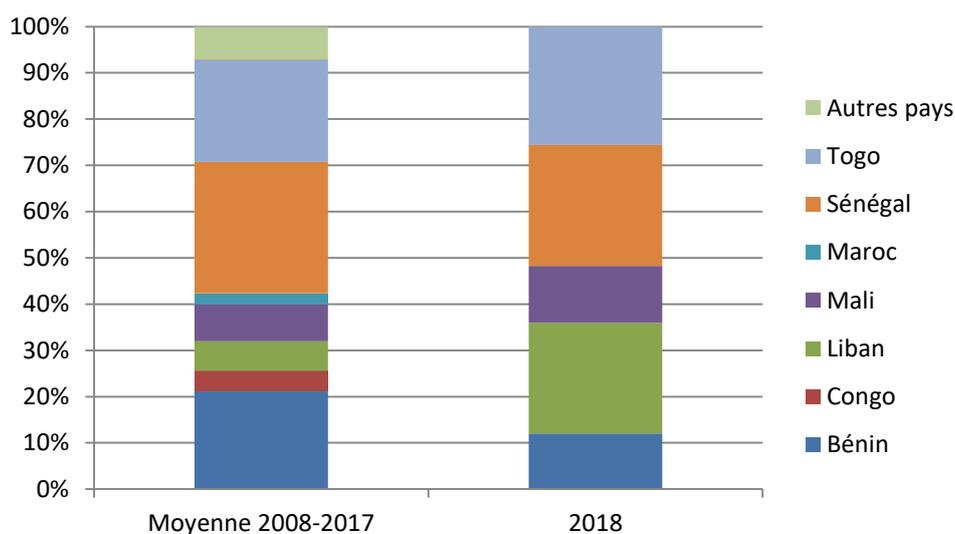
Les engagements nets (dépenses moins recettes) correspondent aux engagements nouveaux annuels et aux reports autorisés des années précédentes. Le taux d'engagement sur crédits ouverts en 2018 a été bon (>95%), proche du montant autorisé, comme l'an dernier. La tendance à la baisse sur les trois derniers exercices doit s'analyser comme la diminution progressive du stock de reports d'une année à l'autre.

Evolution des dépenses réelles nettes par an (2013-2017)



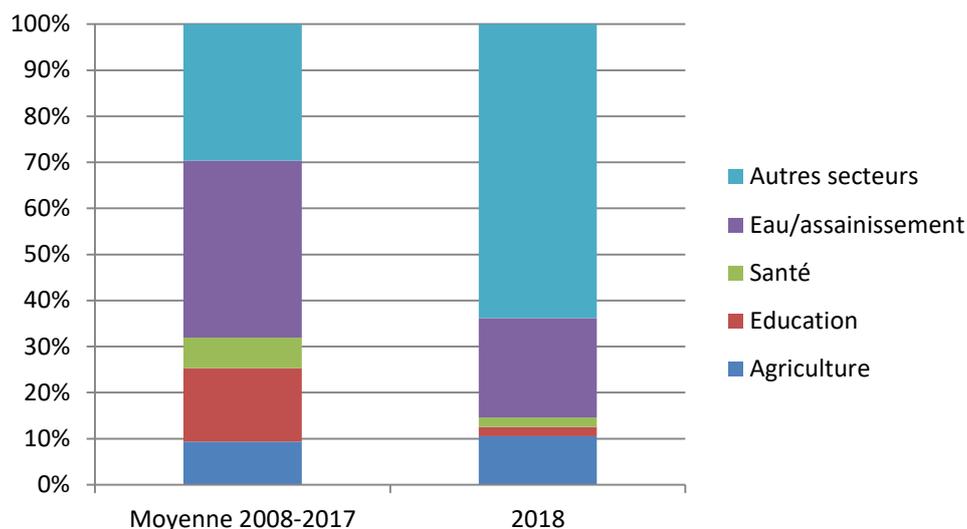
Après une année 2014 qui avait vu l'accumulation d'un stock de reports important (année électorale dans plusieurs pays concernés par la coopération), et une période 2015 à 2017 marquée par la liquidation progressive du stock des reports (passé de 750 000€ environ en 2015 à 270 000€ net fin 2017), les dépenses nettes effectives de la politique reviennent à un niveau proche de celui souhaité par les élus, autour d'un euro net par habitant.

Répartition des dépenses réelles brutes par pays



En rapport à la moyenne des 10 dernières années, le Liban bénéficie en 2018 d'un apport exceptionnel en raison de l'obtention d'un financement auprès du MAE qui a été reversé directement à la collectivité partenaire. Le Bénin occupe une place moins importante que lors de la période décennale précédente, cette dernière ayant été marquée par les financements obtenus auprès de l'UE. NB : cette répartition n'inclut pas les fonds versés en France par le Département, ce qui donnerait une importance disproportionnée avec la présence d'YCID : même si les fonds sont attribués à un organisme français, ils ont vocation à être principalement redistribués dans des pays étrangers.

Répartition des dépenses réelles brutes par secteur d'intervention



NB : le secteur « eau et assainissement » englobe également la gestion des déchets solides. En 2018, et relativement à la moyenne décennale précédente, la coopération s'est beaucoup moins tournée vers les secteurs de la santé et de l'éducation, et d'autres secteurs, comme celui de la construction (projet route nubienne) ont pris davantage d'importance. NB : les données présentées n'intègrent pas les financements alloués à YCID, qui ne sont pas affectés par secteur, l'aide est apportée globalement au groupement.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif a été voté en janvier 2019, il est construit sur une base stable par rapport à l'exercice précédent. La contribution départementale à YCID a été réduite de 150 000€ (impact du changement de structuration de la relation avec la MDY).

	Budget primitif	Crédits reportés 2018	Total crédits ouverts 2019
Coopération décentralisée	1 195 100,00	371 694,84	1 566 794,84
Soutien aux acteurs yvelinois	-	25 858,00	25 858,00
Animation du réseau	724 000,00	-	724 000,00
Total dépenses	1 919 100,00	397 552,84	2 316 652,84
Recettes	258 000,00	50 000,00	308 000,00
Total recettes	258 000,00	50 000,00	308 000,00
Total net YPD	1 661 100,00	347 552,84	2 008 652,84



Annexes

Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2018

2018	Budget exécuté total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	32 262,89 €	17 438,89 €	- €	14 824,00 €
011-6281/Adhésions, cotisations	14 824,00 €	- €	- €	14 824,00 €
011-6188/Prestations de service	2 076,43 €	2 076,43 €	- €	- €
011-6251/Transport de personnes	7 287,79 €	7 287,79 €	- €	- €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	8 074,67 €	8 074,67 €	- €	- €
DFS	1 513 482,00 €	653 482,00 €	- €	860 000,00 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	650 282,00 €	650 282,00 €	- €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	863 200,00 €	3 200,00 €	- €	860 000,00 €
DIS	415 485,20 €	410 441,20 €	5 044,00 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	415 485,20 €	410 441,20 €	5 044,00 €	- €
	- €			
TOTAL DEPENSES YPD	1 961 230,09 €	1 081 362,09 €	5 044,00 €	874 824,00 €
RF	194 100,00 €	194 100,00 €	- €	- €
74-74718/Subvention fonctionnement Etat	194 100,00 €	194 100,00 €	- €	- €
RI	280 272,46 €	280 272,46 €	- €	- €
13-1318/Autres sub investissement reçues	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €
13-13178/Autres fonds européens	230 272,46 €	230 272,46 €	- €	- €
	- €			
TOTAL RECETTES YPD	474 372,46 €	474 372,46 €	- €	- €
	- €			
TOTAL YVELINES PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	1 486 857,63 €	606 989,63 €	5 044,00 €	874 824,00 €

Annexe 2 – Déclaration d'aide publique au développement du Département

Selon le Code général des collectivités territoriales (art. L.1115-6), les collectivités locales qui réalisent des dépenses dans leur compétence d'action extérieure doivent transmettre chaque année les données financières de leur activité à la Commission nationale de coopération décentralisée (CNCD), ce que le Département fait régulièrement depuis 2010. Ces déclarations, qui s'effectuent au mois de mai pour l'année précédente, permettent d'intégrer la contribution des collectivités locales à l'aide publique au développement (APD) de la France.

Le mode de comptabilisation de l'APD n'est pas tout à fait identique à la seule comptabilité budgétaire : certaines dépenses, qui n'ont pas pour finalité l'aide publique à des pays en développement, ne sont ainsi pas à déclarer. Par ailleurs, des dépenses supplémentaires, comme les bourses versées à des étudiants étrangers venant de pays du Sud, ou les dépenses d'accueil des réfugiés en France, peuvent être déclarées. Sur 100 millions d'euros déclarés par les collectivités en 2017, environ la moitié des dépenses concernent ainsi l'aide aux réfugiés et aux étudiants.

Pour 2018, le Département a déclaré la somme de **1 375 441€**. Il s'agit d'un montant net des subventions reçues, et il ne comprend pas les dépenses départementales pour les étudiants étrangers ou l'aide aux réfugiés. Les différences avec la comptabilité tenue pour la politique « Yvelines, partenaires du développement » (1 486 857€ réalisés en 2018) s'expliquent par :

- La non-prise en compte de certaines dépenses : en 2018, la cotisation à Cités Unies France n'a ainsi pas été déclarée (-14 824€) ;
- L'intégration des dépenses finales d'YCID dans le périmètre de déclaration du Département : ce ne sont pas 860 000€ (subvention versée par le Département à YCID en 2018) qui sont déclarés, mais les dépenses réelles d'YCID éligibles à l'APD. Les dépenses réelles d'YCID en 2018 ont atteint 765 401,28€, et parmi elles les dépenses éligibles à l'APD 573 951,18€. Pour s'assurer que les dépenses peuvent être attribuées au Département, les cotisations des autres membres (18 025€) et autres recettes annexes (277,84€) ont été retirées du montant final d'APD déclarable pour YCID ;
- Les frais de personnel de la Mission coopération internationale sont intégrés au coût réel au titre des frais administratifs ;
- Une erreur a été constatée dans la déclaration de 500€ par rapport aux montants calculés par le Département.

Résumé des montants déclarés par le Département des Yvelines en 2018

Dépenses nettes YPD 2018	1 486 857,63 €
Déduction subvention YCID	- 860 000,00 €
Déduction dépenses non éligibles APD	- 14 824,00 €
Intégration dépenses finales YCID	765 401,28 €
Déduction dépenses YCID non éligibles APD	- 191 450,10 €
Déduction cotisations membres YCID et autres recettes	- 18 302,84 €
Intégration coût Mission coopération internationale	208 259,06 €
Déduction erreur	- 500,00 €
TOTAL	1 375 441,03 €

■ Annexe 3 – Historique des dépenses nettes par habitant de la politique « Yvelines, partenaires du développement »

Lors du lancement de la politique en 2007, les élus départementaux avaient souhaité symboliquement retenir un engagement financier correspondant à 1 euro par an et par habitant : c'est à la fois un effort modeste pour chaque Yvelinois, mais qui permet au Département de se placer parmi les premières collectivités contributrices chaque année à l'aide publique au développement de la France.

En 2015, lors de l'adoption d'un nouveau rapport-cadre pour la politique sur la période 2015-2020, cette référence symbolique a disparu du cadre de la politique. Elle demeure néanmoins un repère pratique et parlant pour témoigner de l'effort consacré chaque année par le Département à la solidarité internationale. En moyenne, sur les 12 années d'existence de la politique, le Département a effectivement consacré **l'équivalent de 0,93€ par habitant et par an** à la solidarité internationale.

Dépenses réelles nettes par habitant pour la politique « Yvelines, partenaires du développement »

	Dépenses brutes	Recettes brutes	Solde net	Par habitant
2007	254 193,01		254 193,01	0,18
2008	450 435,50		450 435,50	0,31
2009	1 486 139,33	303 207,30	1 182 932,03	0,82
2010	1 201 090,06	45 146,89	1 155 943,17	0,80
2011	1 139 637,83	195 875,00	943 762,83	0,65
2012	1 638 667,98	589 933,07	1 048 734,91	0,72
2013	2 049 300,42	468 115,11	1 581 185,31	1,09
2014	1 157 444,12	352 606,70	804 837,42	0,56
2015	2 007 245,43	194 970,26	1 812 275,17	1,25
2016	2 329 929,27	461 357,87	1 868 571,40	1,29
2017	2 897 555,20	1 012 250,00	1 885 305,20	1,30
2018	1 961 230,09	474 372,46	1 486 857,63	1,03
2019 (reports)	397 552,84	50 000,00	347 552,84	0,24
TOTAL	18 970 421,08	4 147 834,66	14 822 586,42	10,22
<i>Moyenne (12 ans)</i>	<i>1 580 868,42</i>	<i>345 652,89</i>	<i>1 235 215,54</i>	<i>0,93</i>

■ Annexe 4 – Budget primitif détaillé 2019

NB : ce budget inclus les reports autorisés de l'année 2018, soit 397 552,84€ en dépenses et 50 000€ en recettes

2019	Crédits ouverts totaux	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	61 100,00 €	47 100,00 €	- €	14 000,00 €
011-6281/Adhésions, cotisations	14 000,00 €	- €	- €	14 000,00 €
011-6188/Prestations de service	16 000,00 €	16 000,00 €	- €	- €
011-6251/Transport de personnes	22 100,00 €	22 100,00 €	- €	- €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	9 000,00 €	9 000,00 €	- €	- €
DFS	1 440 000,00 €	730 000,00 €	- €	710 000,00 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	705 000,00 €	705 000,00 €	- €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	735 000,00 €	25 000,00 €	- €	710 000,00 €
DIS	815 552,84 €	789 694,84 €	25 858,00 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	815 552,84 €	789 694,84 €	25 858,00 €	- €
TOTAL DEPENSES YPD	2 316 652,84 €	1 566 794,84 €	25 858,00 €	724 000,00 €
	- €	- €		
RI	308 000,00 €	308 000,00 €	- €	- €
13-1321/Sub d'investissement de l'Etat	138 000,00 €	138 000,00 €	- €	- €
13-1318/Autres sub investissement reçues	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €
13-13178/Autres fonds européens	120 000,00 €	120 000,00 €	- €	- €
	- €	- €		
TOTAL RECETTES YPD	308 000,00 €	308 000,00 €	- €	- €
	- €	- €		
TOTAL YVELINES PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	2 008 652,84 €	1 258 794,84 €	25 858,00 €	724 000,00 €

■ Annexe 5 – Liste des subventions versées en 2018 aux acteurs yvelinois

Nom de l'acteur	Siège	Type de subvention	Dispositif de subvention	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	Montant
ADVO-Association pour le développement du village d'Oussoubidiagana	Plaisir	Investissement	Solidarité migrants	Mali	Infrastructures et services sociaux	5 044,00€

***Le Conseil départemental,
acteur engagé de toutes les solidarités***

Contacts

Hôtel du Département
Cabinet du Président
Mission coopération internationale
2 place André Mignot
78000 VERSAILLES (France)
coopinter@yvelines.fr
(+33) 1 39 07 79 94

www.yvelines.fr/coopinter